

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 29 juin 2026

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

~*~

Séance du lundi 29 juin 2026

~*~

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 22/06/2026, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 29 juin 2026 à 17h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Arnaud DUFOSSE (BOISSET-LES-PRÉVANCHES), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Nicolas MITSIALIS (BUEIL), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Didier RAULIN (CHAMBRAY), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Aline BERTOU (FRENELLES-EN-VEXIN), Christine HUMBERT (GASNY), Sébastien DEPOIX (GIVERNY), Olivier SWITALA (HARDENCOURT-COCHEREL), Francis SAUVALLÉ (HARQUENCY), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), José GODIN (HEUBÉCOURT-HARICOURT), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jean-Marc LUBAS (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Laurence MENTION (LE PLESSIS-HÉBERT), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEQUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Gérard PETIT (MEREY), Hubert PINEAU (MÉZIERES-EN-VEXIN), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE-DAME-DE-L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Armelle MAROILLEZ (PACY-SUR-EURE), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Patrick HEITZ (ROUVRAY), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-MARCEL) *(départ à la délibération n°CC/26-118)*, Jean-Loup HERMIL (SAINT-MARCEL) *(départ à la délibération n°CC/26-118)*, Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-EURE), François OUZILLEAU (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON) *(arrivée à la délibération n°CC/26-103)*, Léocadie ZOCLI ZINSOU (VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE (VERNON), Aurélien CHARRIER *(départ à la délibération n°CC/26-168)*, Camille VANDERLYNDEN (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE (VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Sandra AZEVEDO (VERNON), Baptiste LECOINTRE (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie DEZITTER (VERNON), Josselin LAUNAY (VERNON), Amandine LIARD (VERNON), Charles ETILE (VERNON), Véronique MONFILLIATRE (VEXIN-SUR-EPTÉ), Elisabeth LEROY (VÉZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-DÉSŒUVRE), Christian MAZURE (suppléant de Hélène MARTINEZ – SAINTE-GENEVIÈVE-LÈS-GASNY)

Absents :

Freddy BIZARD, Xavier PUCHETA, Louis GARCIA, Gilles AULOY, Rémi FERREIRA

Absents excusés :

Stéphanie LEBEL, Charlene GUILLOT-MARCHETTI, Sébastien BOITTE, Angéline BYLYKBASHI

Pouvoirs :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Pascal DUGUAY a donné pouvoir à Pascal GIMONET, Pascal JOLLY a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Lydie LEGROS a donné pouvoir à Guillaume GRIMM, Serge FONTAINE a donné pouvoir à Didier COURTAT, Karine CHERENCEY a donné pouvoir à Nathalie LEBEL, Léopold DUSSART a donné pouvoir à Armelle KRATZ, Clément BELLIERE a donné pouvoir à Josselin LAUNAY, Karine DUMOULIN a donné pouvoir à Erika SIMEK, Michel LAGRANGE a donné pouvoir à Frédéric DUCHÉ, Pieternella COLOMBE (*départ à la délibération n°CC/26-118*) a donné pouvoir à Marie-Françoise BONNANS, Agnès MARRE a donné pouvoir à Aline BERTOU, Sébastien LECORNU a donné pouvoir à Baptiste LECOINTRE, Dominique MORIN a donné pouvoir à François OUZILLEAU, Patricia DAUMARIE a donné pouvoir à Tristan SAVINO, Yves ETIENNE a donné pouvoir à Dimitri CHIMOT-KANE, Catherine DELALANDE a donné pouvoir à Léocadie ZOCLI ZINSOU, Gaël MUSQUET a donné pouvoir à Lorine BALIKCI, Michel JOUYET a donné pouvoir à Christophe BASTIANELLI, Emmanuel BOURDON a donné pouvoir à Pascal MAINGUY, Fabrice CAUDY a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE

Secrétaire de séance : Sandra AZEVEDO

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30 avril 2026
- Communication : décisions du Bureau communautaire et du Président

Développement économique

1 Ex-site HOLOPHANE : avenant n°2 à la convention d'interventions entre l'Établissement Public Foncier de Normandie et Seine Normandie Agglomération

Mobilité

2 Délégation de service public SNGo : rapport annuel 2025

Culture

3 Espace Philippe Auguste : adoption du plan de financement dans le cadre des travaux de réparation des toitures et de la verrière

Politique de la Ville

4 Contrat de ville 2026 : programmation et attribution des subventions

Ressources humaines & organisations

5 Création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs

6 Personnel en charge des régies : indemnité de maniement des fonds

7 Plan de formation des élus

Finances & perspectives

8 Ministère des Transports : versement d'une part de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance au titre de la compétence voirie communale

9 Budgets annexes : comptes de gestion 2025

10 Budget annexe de l'Assainissement : compte administratif 2025

11 Budget annexe du SPANC : compte administratif 2025

12 Budget annexe de l'Eau : compte administratif 2025

13 Budget annexe du Transport urbain : compte administratif 2025

14 Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols : compte administratif 2025

15 Budget annexe Hôtel d'Entreprises : compte administratif 2025

16 Budget annexe Caserne Fieschi : compte administratif 2025

17 Budget annexe Normandie Parc : compte administratif 2025

18 Budget annexe ZAE Les Saules : compte administratif 2025

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



- 19 Budget annexe ZAE Eco Seine : compte administratif 2025
- 20 Budgets annexes : affectation des résultats 2025
- 21 Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 22 Budget annexe SPANC : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 23 Budget annexe Eau : budget supplémentaire 2026/DM n° 1
- 24 Budget annexe Transport urbain : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 25 Budget annexe Instruction du Droit des Sols : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 26 Budget annexe Hôtel d'Entreprises : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 27 Budget annexe Caserne Fieschi : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 28 Budget annexe Normandie Parc : budget supplémentaire 2026/DM n° 1
- 29 Budget annexe ZAE Les Saules : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 30 Budget annexe ZAE Eco Seine : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 31 Budget annexe Zones de Développement Economique : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 32 Budget principal : compte de gestion 2025
- 33 Budget principal : compte administratif 2025
- 34 Budget principal : affectation des résultats 2025
- 35 Budget principal : budget supplémentaire 2026/DM n°1
- 36 Autorisations de Programme et d'Engagement et Crédits de paiement (AP/AE-CP) : création et actualisation
- 37 SPANC - Régularisation des opérations sous mandat
- 38 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT): Composition

Tourisme

- 39 Tourisme : demande de renouvellement de classement en commune touristique pour les Andelys
- 40 Tarifs et modalités de la taxe de séjour 2027
- 41 Rapport d'activités de l'office de tourisme 2025

Sport

- 42 Concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'espace nautique de la Grande Garenne et de la piscine Robert Taron : rapports sur l'exercice 2025

Administration générale

- 43 Pacte de gouvernance : débat sur le principe de l'élaboration d'un pacte

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



44 Commission consultative des services publics locaux : compte-rendu d'activités 2025

45 Rapport d'activités et du développement durable 2025

Frédéric DUCHÉ procède à l'appel nominal, il constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 17h00.

Le secrétaire de séance est Sandra AZEVEDO.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30 avril 2026

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 81 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 30 avril 2026.

~~"~~

Arrivées Michel ALBARO, Olivier SWITALA, Laurent LEGAY, Thibaut BEAUTÉ, Gérard PETIT, Lysianne ELIE-PARQUET, Patrick MENARD, Nicolas MITSIALIS, Agnès LENEVEU, François OUZILLEAU, Elodie NICOLAS et Arnaud DUFOSSE.

~~"~~

Le Conseil communautaire prend acte des décisions du Bureau communautaire et du Président.

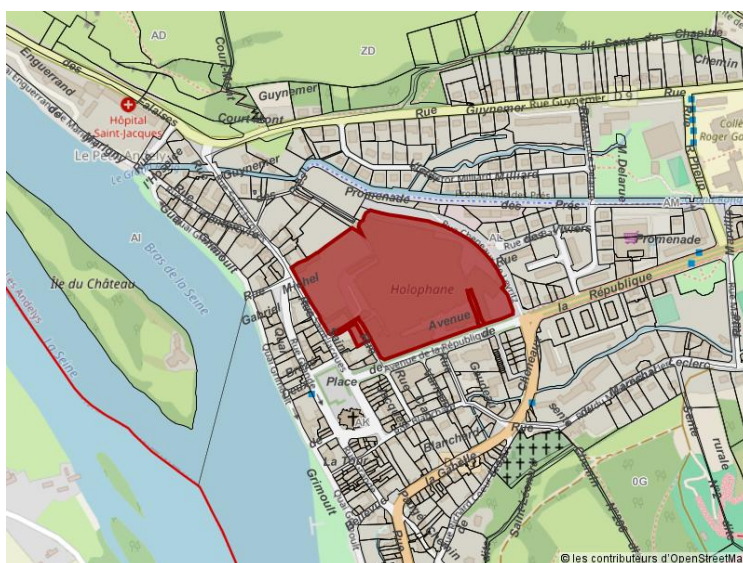
~~"~~

DELIBERATION N°CC/26-102 Ex-site HOLOPHANE : avenant n°2 à la convention d'interventions entre l'Établissement Public Foncier de Normandie et Seine Normandie Agglomération

Rapporteur : Baptiste LECOINTRE

L'entreprise Holophane, pilier économique des Andelys depuis 1921 et spécialisée dans la fabrication d'optiques en verre pour l'automobile, a malheureusement fermé ses portes le 2 janvier 2024 suite à sa liquidation judiciaire. Cette fermeture avait entraîné la suppression de 208 emplois, laissant un vide social et économique significatif pour notre territoire.

Le site, emblématique et stratégiquement situé à l'entrée de ville (42 835 m²), représente un enjeu majeur pour l'avenir économique du territoire de SNA, et plus particulièrement pour la ville des Andelys.



Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Face à cette situation et forte de sa stratégie foncière économique validée à travers son ScoT, notre intercommunalité, compétente en matière de développement économique et d'aménagement du territoire se mobilise pleinement sur site défini comme prioritaire, avec un double objectif :

- Recréer les emplois supprimés en accueillant de nouvelles activités économiques sur le site ;
- Agir concrètement pour la maîtrise foncière et réduire l'artificialisation des sols en reconvertissant un site industriel existant plutôt qu'en consommant de nouveaux espaces naturels.

Pour sécuriser l'avenir de ce lieu et favoriser l'installation d'activités choisies, Seine Normandie Agglomération (SNA) travaille en partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) depuis 2023, en vue de la reconversion et l'acquisition du site.

Pour mémoire, lors du Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 a été validé l'avenant n°1 à la convention avec l'EPFN, approuvée initialement en septembre 2024. Cet avenant prévoyait :

- L'extension du périmètre d'opération le terrain d'assiette du domaine des Fontainettes, une maison bourgeoise du 19ème siècle, historiquement constitutif de site industriel, qui sera revendu à la mairie des Andelys pour un projet muséal ;
- Une réduction de l'enveloppe d'acquisition foncière passant de 3 675 000€ HT à 483 000€ HT maximum, compte tenu de la non reprise de l'activité industrielle et des études en cours.

Le 30 janvier 2026, Hermès a annoncé son projet d'implantation sur le site HOLOPHANE aux Andelys pour 2030 avec la création de 260 emplois. L'EPFN a donc poursuivi les études et travaux de définition des coûts de dépollution et déconstruction tout en négociant avec le mandataire le prix de cession qui se fera finalement à l'Euro symbolique pour l'ensemble du site. Par ailleurs, l'ABF a pu préciser les bâtiments à conserver sur le site permettant de déterminer le volume de déconstruction bâtementaire nécessaire au futur projet.

Ainsi, il convient de valider désormais un avenant n°2 ayant pour objet l'intégration de la prise en charge des travaux de déconstruction et désamiantage des superstructures du site et d'en définir les modalités de réalisation et les financements associés. L'avenant n°2 à la convention formalise le lancement de la première phase opérationnelle du site dotée d'une enveloppe maximale de 1 800 000 € HT détaillée comme suit :

- Déconstruction et désamiantage : Travaux ciblés sur les superstructures des bâtiments existants et évacuation des déblais ;
- Valorisation patrimoniale : Conservation et confortement des éléments remarquables (ancienne école, maison de maître, infirmerie, cheminée, façades historiques sur l'avenue de la République et mur de clôture) ;
- Suivi archéologique : Possibilité de retrait partiel de la dalle béton au droit des anciens remparts selon les préconisations de la DRAC.

Le calendrier et le périmètre des travaux intègrent les conclusions du diagnostic biodiversité :

- Protection de la faune : Planification du démarrage des travaux à l'automne pour limiter l'impact sur le cycle biologique local ;
- Préservation de la flore : Maintien des alignements arborés existants et préservation des haies en périphérie.

Les études de pollution étant en cours de finalisation, une approche par étapes est retenue :

- Mesure de conservation : Les infrastructures souterraines sont maintenues à ce stade pour servir de barrière naturelle contre l'infiltration des eaux pluviales ;
- Seconde phase à venir : Le retrait des infrastructures et la dépollution feront l'objet d'un avenant ultérieur, basé sur les conclusions du futur plan de gestion et en conformité avec la méthodologie nationale.

Le coût global du recyclage foncier restant à fiabiliser (fouilles, dépollution), le bilan actuel est partiel et provisoire. Pour faire face au déficit prévisionnel de cette phase de travaux, le cofinancement est assuré selon les clés de répartition de la convention EPF/Région :

- 27,5 % du montant HT à la charge de la Région Normandie ;
- 27,5 % du montant HT à la charge de l'EPF Normandie ;
- 45 % du montant HT à la charge de la Collectivité auquel s'ajoute la TVA correspondante.

Compte tenu de tous ces éléments, il apparaît nécessaire de procéder à une provision pour risques et charges intégrant ces états de charges.

Considérant ce qui précède et afin de permettre l'avancée de la reconversion et de la cession du site d'HOLOPHANE à Hermès, dont la promesse de vente est prévue pour fin 2026 et la cession finale du site prêt à construire pour janvier 2028, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver et d'autoriser la signature de l'avenant 2.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De solliciter l'intervention de l'EPF Normandie pour les missions visées dans l'avenant n°2 à la convention d'intervention annexée à la présente délibération. Etant précisé que le projet d'avenant ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.**
- **D'approuver ledit avenant n°2 et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant n°2 à la convention initiale du 4 décembre 2024, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;**
- **De constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 2 027 672,70 euros ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Martine SEGUÉLA demande un rappel précis et chiffré de la totalité des engagements financiers des différents acteurs impliqués (EPFN, Région, etc.). Elle demande également si la préservation des éléments identifiés par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) — les écoles et la façade du stand de tir — sera à la charge ou non de l'entreprise Hermès. Enfin, elle souhaite connaître le projet architectural déjà envisagé par Hermès. Elle estime que l'entreprise a logiquement dû présenter des plans, des volumes ou un impact foncier lors de ses échanges avec l'ABF, comme par exemple la conservation et l'intégration de la cheminée.

Frédéric DUCHÉ répond que, suite à une modification des taux de participation de la Région pour le « fonds friches », la répartition a évolué. Le reste à charge pour SNA s'élève désormais à 45 %, contre 55 % pris en charge par les partenaires, à savoir l'EPFN et la Région. Il rappelle que le foncier appartient actuellement à un liquidateur judiciaire. Le prix de vente final sera très bas, situé « plus proche du zéro » que du plafond fixé par l'estimation des Domaines. Deuxièmement, il indique que, contrairement aux suppositions, la conservation et l'aménagement des façades classées par l'ABF seront entièrement à la charge d'Hermès. Concernant la cheminée industrielle, son sort n'est pas encore définitivement tranché. L'élus a explicitement demandé au groupe Hermès d'étudier la possibilité de conserver ce témoignage du patrimoine industriel local. Troisièmement, il dit n'avoir encore vu la présentation du projet architectural. Cela s'explique par le circuit de décision collégial et interne d'Hermès (entre entités régionales et nationales) et par les discussions en cours avec l'ABF pour sécuriser l'instruction du permis de construire. Il ajoute que dès que le projet sera stabilisé et validé par Hermès, il pourra être présenté officiellement au conseil communautaire et au conseil municipal, et fera l'objet de réunions publiques à différentes étapes pour les habitants. Il conclut que le planning de l'EPFN prévoit le début des travaux de démolition des superstructures à partir de septembre/octobre, avant d'entamer la phase de dépollution des sols.

Christian MAZURE dit qu'il y a une incohérence dans les chiffres présentés à l'annexe 3, page 12. Le document affiche un déficit prévisionnel de 3 256 440 €, or le calcul réel des dépenses (4 458 790 €) moins les recettes (1 314 780 €) donne un déficit de 3 144 010 €, soit un écart inexplicable de 112 430 €. Il demande que l'erreur soit corrigée. Il ajoute que le dossier demande aux élus de voter une provision pour risques et charges de 2 276 262,70 € sans aucune explication de calcul. Il exige un détail poste par poste de cette somme. Il rappelle que le coût total d'un site prêt à construire est incertain : la pollution des sols est en cours d'étude, les fouilles archéologiques ne sont pas chiffrées, le retrait des infrastructures est reporté et la dépollution fera l'objet d'un futur avenant. Il dit que voter des avenants successifs sans vision consolidée met en péril les finances de SNA, alors qu'elle porte déjà un projet de 10 millions d'euros pour ses nouveaux bureaux. Il s'interroge sur la répartition entre

le projet de l'agglomération et le projet de musée de la ville des Andelys. Il affirme que l'objectif de livrer un site dépollué en janvier 2028 est intenable, selon lui.

Enfin, il exige de pouvoir consulter l'engagement officiel et la promesse signée entre Hermès et SNA, et demande un report du vote de cette délibération.

Frédéric DUCHÉ reprend la parole et rappelle que pour l'instant SNA ne paye rien. La charge foncière est intégralement portée par l'EPFN. Concernant le tableau budgétaire, le bilan global intègre la réhabilitation du domaine des Fontainettes et de l'ancienne infirmerie. Les Fontainettes feraient l'objet d'une rétrocession à la commune des Andelys. Concernant l'ancienne infirmerie, il précise qu'elle n'est pas dans le périmètre d'Hermès et qu'elle doit être valorisée dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) à vocation économique donc porté par SNA. Il s'oppose à la demande de communication de l'accord signé avec Hermès, au nom du respect strict de la loi et des clauses de confidentialité commerciale. De plus, il exprime une lassitude face aux attaques et aux suspensions de favoritisme envers sa propre ville. Il rappelle que c'est Hermès qui a choisi ce site et que ce projet industriel de 260 salariés est une chance pour tout le territoire. Il conclut en rappelant que le rôle de l'agglomération est d'être équitable et de soutenir n'importe quelle commune en difficulté, appelant à la cohésion plutôt qu'à la division. Il s'engage à communiquer les éléments dès qu'il les aura, sachant que la promesse de vente officielle interviendra en conseil communautaire d'ici la fin de l'année en tout état de cause et propose de mettre en place une commission sur le sujet si besoin.

Pascal LEHONGRE souhaite apporter des précisions concernant la provision de plus de 2 millions d'euros. Il précise que cette enveloppe n'est pour l'instant affectée à aucun projet spécifique et qu'il s'agit d'une somme de sécurité globale, de précaution pour faire face aux aléas ou aux surcoûts éventuels sur l'ensemble des opérations économiques menées par SNA. Il ajoute que pour utiliser tout ou partie de cet argent, l'exécutif devra obligatoirement repasser devant les instances communautaires.

Martine SEQUELA appelle à l'apaisement en rappelant que le projet Hermès est essentiel pour l'emploi local. Elle valide la provision financière de 2 millions d'euros, indispensable pour faire face à la dépollution du site ou à toute autre opération. Elle rappelle à l'assemblée que le développement économique est une compétence de l'agglomération, ce qui justifie pleinement que le sujet soit débattu dans cette enceinte.

Frédéric DUCHÉ précise qu'il n'y a pas de certitude sur la présence supposée d'arsenic et que la seule certitude à ce jour est la présence de chrome due aux anciens ateliers de chromage. Il appelle également à la prudence des élus, et notamment à ne pas propager de fausses rumeurs sur la toxicité du site. Il réaffirme sa totale confiance envers l'EPFN, spécialiste reconnu de la reconversion des friches.

Josselin LAUNAY informe l'assemblée qu'il se déporte du vote.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 2 (Vincent LEROY et Christian MAZURE, suppléant d'Hélène MARTINEZ) ; Pour : 82 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ, Léopold DUSSART, Christian LEPROVOST, Clément BELLIERE, Armelle KRATZ, Martine SEQUELA, Thibaut BEAUTÉ, François OUZILLEAU et Josselin LAUNAY) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité des votants approuve l'intervention d'EPF Normandie pour les missions visées dans l'avenant n°2, et autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant, la constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 2 027 672,70 € et autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

~~~

Arrivée de Jérôme GRENIER.

~~~

DELIBERATION N°CC/26-103 Délégation de service public SNgo : rapport annuel 2025

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Rapporteur : Aline BERTOU

La délégation de service public du réseau de transports en commun SNGo est effective depuis le 1^{er} janvier 2024, et court jusqu'au 31 décembre 2030. Pour la deuxième année de ce nouveau contrat, le délégataire Transdev Normandie Val de Seine a remis son rapport annuel d'exploitation.

Après une année 2024 marquée par le lancement contractuel, l'année 2025 s'est inscrite pleinement dans une phase de consolidation et de montée en puissance des innovations structurelles.

Pour rappel, le réseau SNGo est composé :

- D'un réseau urbain principal de 6 lignes sur les communes de Vernon et Saint-Marcel (lignes 1 à 6), adjoint du service HandiGo, transport à la demande dédié aux personnes à mobilité réduite ;
- De deux réseaux urbains secondaires aux Andelys et à Pacy-sur-Eure / Ménéville ;
- De deux lignes interurbaines 10 (Ecos <> Gasny <> Vernon) et 11 (Vernon <> Douains <> Pacy-sur-Eure) ;
- D'une desserte touristique entre la gare de Vernon et Giverny en saison ;
- D'un service de transport à la demande dans l'ensemble des communes non couvertes par les lignes précédentes (ou par une ligne de transport régionale).

Offre kilométrique et dynamique du réseau

Le total des kilomètres commerciaux parcourus en 2025 s'élève à 760 445 km (contre 756 667 km en 2024), soit une légère augmentation de +3 778 km. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de fréquentation du Transport à la Demande (TAD) et reste strictement conforme au tunnel de variation de plus ou moins 2% prévu au contrat.

- Services réguliers : 10 lignes urbaines et interurbaines composent le réseau. À l'exception de la ligne 8, les kilomètres commerciaux sont bien répartis sur les lignes urbaines.
- Transports à la Demande (TAD) : le redessin des zones a porté ses fruits. L'intégration de la commune de La Chapelle-Longueville au TAD C (auparavant rattachée au TAD B) a dynamisé ce secteur rural. Il enregistre 317 réservations en 2025 contre seulement 57 en 2024.
- Navette Giverny : ce service touristique s'impose comme un pilier majeur de l'attractivité du territoire.

Fréquentation du réseau : une année record

La fréquentation globale du réseau continue de progresser avec une hausse de +4% par rapport à 2024, passant de 560 115 à 580 629 voyages (hors Navette Giverny).

Plusieurs lignes structurantes enregistrent de nettes progressions : la ligne 1 (+7%), la ligne 4 (+8%) et la ligne 8A (+12%). La ligne 11 trouve désormais son public, avec une hausse importante de +20% (9 624 voyageurs en 2025 contre 8 029 en 2024).

À l'inverse, des baisses apparentes sont enregistrées sur la ligne 2 (-14%) et la ligne 10 (-9%). Ces résultats s'expliquent par un changement profond des habitudes des usagers vers les titres dématérialisés (non rattachables statistiquement à une ligne spécifique lors de la validation) :

- le M-Ticket progresse de +27% (61 211 validations) ;
- le titre SMS connaît un essor spectaculaire de +146% (17 320 validations en 2025 contre 7 029 en 2024).

En intégrant ces titres dématérialisés, le réseau urbain affiche un dépassement de +13% de l'engagement global de fréquentation.

Le service HandiGo! dédié aux personnes à mobilité réduite enregistre 4 924 voyages, soit un recul de -14% par rapport à 2024 (représentant -35% par rapport aux engagements contractuels) :

- le TAD rural, nouveauté de l'actuelle DSP, affiche une hausse remarquable de +52% avec 2 156 voyages. Le TAD B progresse de +47% (1 176 voyages) et le TAD C explose de +456% (317 voyages).
- Navette Giverny : Saison touristique historique avec 119 203 voyageurs enregistrés (balayant le record de 87 819 de 2024). L'engagement contractuel de fréquentation (fixé à 75 726) est atteint à hauteur de 157%.

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Recettes commerciales et performance financière

Les recettes globales issues de la vente de titres ont atteint 905 686,82 € HT en 2025, soit une progression de +15% par rapport à 2024. L'engagement de recettes prévu au contrat (691 008,00 €) est atteint à hauteur de 131%.

La Navette Giverny est le moteur de ces bons résultats : les titres de la navette touristique génèrent à eux seuls 538 113,64 € HT (soit près de 60% des recettes totales).

L'entreprise, le parc et la démarche qualité

Transdev Normandie Val de Seine s'appuie sur une équipe locale de 129 salariés, dont 113 conducteurs, répartis sur 2 dépôts.

Le réseau exploite 27 véhicules d'une moyenne d'âge de 6,5 ans. Fidèle aux objectifs de transition énergétique, le parc compte 7 véhicules 100% électriques (déployés sur le réseau urbain principal, HandiGo, le TAD et la ligne 11). 542 immobilisations ont été enregistrées sur l'année, dont 45% sont dues à des correctifs (réparations courantes sur signalisation des conducteurs).

En termes de qualité de service, sur les 8 indicateurs contractuels, la quasi-totalité dépasse les objectifs. La ponctualité/fiabilité des itinéraires atteint 100% de conformité (sur 509 contrôles) et le comportement des conducteurs s'élève à 99% (sur 1 036 contrôles). Seul le suivi des réclamations affiche une légère non-conformité de 96% par rapport à l'objectif de 98% de réponses sous 7 jours.

Le nombre de réclamations fondées poursuit sa baisse avec 42 plaintes retenues en 2025 (soit une diminution de -18% par rapport à 2024). Le temps moyen de réponse est d'un peu moins de 2 jours.

Bilan financier contractuel et reversement à SNA

La bonne performance commerciale de l'exercice 2025 engendre un mécanisme de partage des recettes financières au profit de notre collectivité, conformément aux clauses de la DSP : le montant des recettes supplémentaires par rapport à l'engagement s'élève à +214 678,82 €.

Après application des règles de répartition contractuelle (recettes conservées dans la limite de paliers de 5% et 15%), Transdev conserve 69 101 €. **Un montant total de 145 578 € de recettes est reversé à Seine Normandie Agglomération.**

Ce reversement substantiel permet d'absorber facilement le surcoût lié à la part variable kilométrique des services TAD et HandiGo, contenu à 13 698,29 € pour l'année 2025.

En conclusion, l'année 2025 confirme la pertinence des choix stratégiques de Seine Normandie Agglomération. Le développement de fréquentation de la ligne 11, la croissance régulière du réseau urbain principal, le fort développement de l'utilisation des TAD en zone rurale et la saison touristique positive de Giverny démontrent l'adéquation du réseau avec les besoins du territoire.

Ces résultats financiers et opérationnels très positifs interviennent au moment où des réflexions sont en cours pour une nouvelle amélioration du réseau au terme des deux années d'expérimentation, qui vous sera présentée au Conseil de septembre 2026.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De prendre acte du rapport annuel du délégataire du réseau SNgo pour l'année 2025.***

Josselin LAUNAY souligne les résultats de la saison avec une fréquentation en hausse de 4 %, le succès de la navette de Giverny qui a transporté plus de 119 000 voyageurs. Il ajoute que l'agglomération ne doit pas se transformer en tour-opérateur pour Giverny. Il demande quelles mesures concrètes l'exécutif compte mettre en œuvre pour redresser la fréquentation et la qualité de service destinées aux aînés et aux personnes à mobilité réduite.

Aline BERTOU répond qu'il n'y a pas lieu de redresser le service, car la baisse de fréquentation ne traduit pas un manque d'efficacité, mais une évolution des pratiques des usagers. De plus, les bus

classiques étant adaptés au handicap, les usagers s'y reportent naturellement, ce qui permet de répondre à toutes les demandes tout en réduisant les coûts pour SNA.

Martine SEQUELA demande les perspectives d'évolution globale du réseau de transport, et plus particulièrement l'amélioration du cadencement des bus desservant l'hôpital. Elle souhaite obtenir une date ou une échéance précise.

Aline BERTOU répond qu'il y aura une présentation au prochain conseil municipal et que chaque commune concernée a été contactée. Elle ajoute qu'il y a un déficit de fréquentation sur les plateaux des Andelys, et que par ailleurs, il y aura effectivement une adaptation de la ligne pour l'ancien hôpital des Andelys.

Pascal LEHONGRE précise que les recettes touristiques de Giverny compensent partiellement et notamment les déficits du transport à la demande.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport annuel du délégataire du réseau SNGo pour l'année 2025.

~*~

DELIBERATION N°CC/26-104 Espace Philippe Auguste : adoption du plan de financement dans le cadre des travaux de réparation des toitures et de la verrière

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

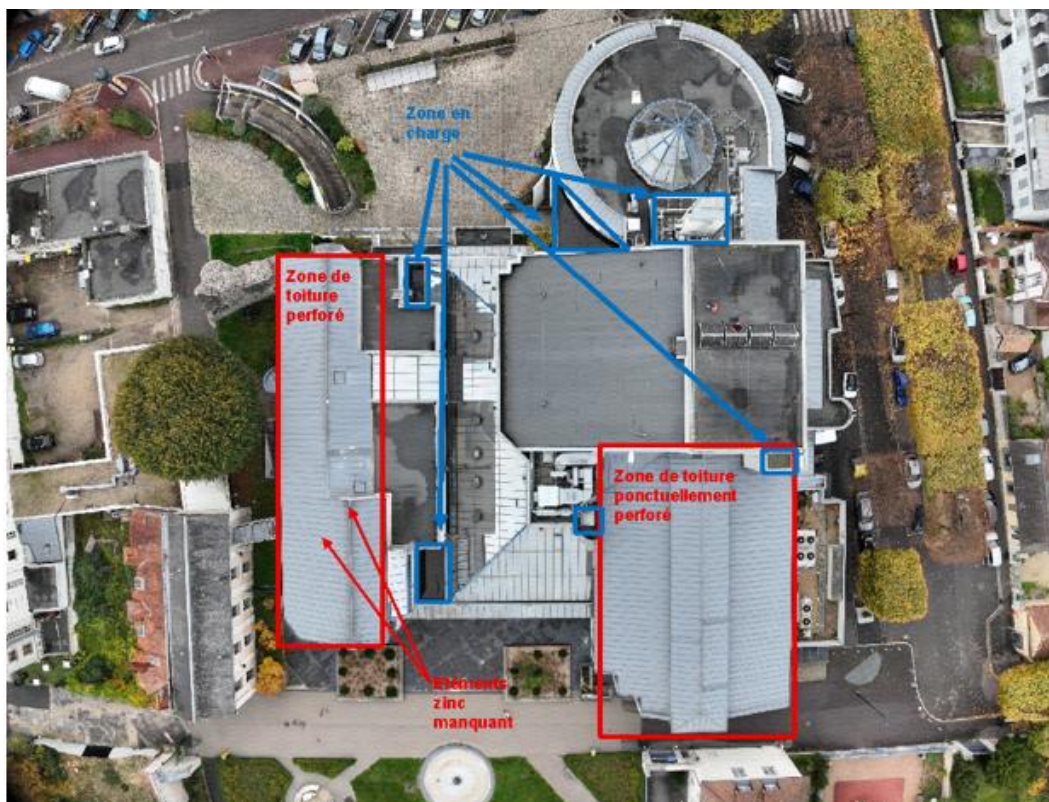
Seine Normandie Agglomération porte et soutient une politique culturelle volontariste à l'échelle de son territoire sous le nom de SNAC (Seine Normandie Agglomération Culture).

Au centre de ce maillage culturel, l'un des bâtiments incarne et porte, en un lieu unique, la politique culturelle de SNA : l'Espace Philippe-Auguste (EPA).

La dégradation de la toiture constitue aujourd'hui un risque majeur pour la sécurité des usagers et des agents (chutes d'éléments, glissades, risques électriques). Elle engendre également des risques importants en matière d'exploitation et d'accueil du public, pouvant conduire à la fermeture partielle ou totale de certains espaces (auditorium, hall), à l'annulation ou au report de spectacles, ainsi qu'à la dégradation d'autres équipements (scéniques, techniques, décors).

Ces dysfonctionnements peuvent par ailleurs avoir un impact financier, avec une perte de recettes liée à la baisse d'activité due à une fermeture ou à une intervention, mais aussi à l'augmentation des coûts de maintenance et aux surcoûts dus à des interventions non planifiées. De nombreuses infiltrations majeures sont présentes en divers endroits de la toiture avec des niveaux de gravité plus ou moins élevés.

Si les toitures-terrasses présentes sur le bâtiment connaissent aujourd'hui des problèmes d'étanchéité importants, occasionnant des infiltrations d'eau à l'intérieur du bâtiment, il en est de même pour les toitures en zinc, ainsi que pour la verrière faisant l'âme de la nef centrale.



Au vu des infiltrations, la rénovation de la toiture est impérative pour garantir la sécurité des usagers en évitant les risques de chutes de matériaux, de courts-circuits électriques ou d'incendie. Cette intervention préservera l'intégrité structurelle du bâtiment en empêchant la dégradation de la charpente, la corrosion des armatures et la dégradation irréversible de l'isolation. De plus, cela limitera les déperditions thermiques du bâtiment.

Les travaux consistent en des travaux de réfection des couvertures pour traitement de nombreuses zones d'infiltrations visibles, et mise en sécurité pour maintenance.

Ces travaux de réparation permettront une meilleure préservation du bâti, de ses usages, et de sa qualité de vie.

Synthèse du planning prévisionnel (2025-2027)

Le second trimestre 2025 a été consacré au Cadrage initial du projet comprenant l'état des lieux, l'analyse technique et l'étude de faisabilité.

Au second semestre 2026, la Maîtrise d'Œuvre pilotera l'Ingénierie de détail structurée en trois étapes : conception technique, consultation des entreprises (appels d'offres) et préparation de la phase travaux.

Enfin, la phase opérationnelle des travaux s'étalera sur une durée globale de 6 mois, avec un démarrage du chantier programmé au 4ème trimestre 2026 et une réception prévisionnelle attendue dans le courant de l'année 2027.

Financement

Le montant global de l'opération est de 322 085,39€ HT. Un cofinancement de 30 % est sollicité auprès de l'Etat (DETR) soit 96 625,62€, et un cofinancement de 40% est sollicité auprès du Département (dispositif MVMA+, volet Equipements structurants) soit 128 834,16€. Le projet serait donc autofinancé à hauteur de 96 625,61€.

Le premier poste de dépenses concerne la maîtrise d'œuvre et les études associées (incluant l'AMO, le CSPS, le bureau de contrôle et les révisions de prix / aléas) pour un sous-total de 77 646,39 € HT.

Le second poste est dédié aux travaux pour un sous-total de 244 439,00 € HT, et le prestataire sera désigné lors d'un prochain appel d'offres.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver le projet et le plan de financement tels que présentés en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter tous les financeurs potentiels pour l'octroi des subventions afin de mener à bien le projet ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes opérations.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ, Pascal LEHONGRE, Sébastien LECORNU et Catherine DELALANDE) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le projet et le plan de financement dans le cadre des travaux de réparation des toitures et de la verrière de l'Espace Philippe Auguste, autorise le Président ou son représentant à solliciter tous les financeurs potentiels pour l'octroi des subventions et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes opérations.

~~~~~

#### **DELIBERATION N°CC/26-105 Contrat de ville 2026 : programmation et attribution des subventions**

**Rapporteur** : Lorine BALIKCI

La politique de la ville, compétence obligatoire des EPCI, vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Le contrat de ville constitue le cadre d'action principal de la politique de la ville reposant sur une contractualisation partenariale en termes de pilotage et de financements.

La programmation 2026 du contrat de ville portée par l'Etat et SNA en faveur du quartier prioritaire politique de la ville « Les Eglantiers, les Valmeux, Blanchères, les Boutardes », s'inscrit dans le cadre du nouveau contrat de ville délibéré en CC du 28 mars 2024.

Ce contrat de ville, signé en mars 2024 par l'Etat, SNA, la ville de Vernon, la Région, le Département, la CAF et Mon Logement 27 pour une durée de 6 ans se décline à travers 9 axes stratégiques : citoyenneté, éducation, réussite scolaire, culture et sport, prévention de la délinquance, accès aux droits et aux services publics, insertion professionnelle, cadre de vie, santé, accompagnement vers la transition écologique.

Ces axes se concrétisent à travers la mise en œuvre de programmations d'actions annuelles. Pour 2026, 20 structures/services ont répondu à l'appel à projets diffusé en décembre 2025.

Le COPIL du 5 juin 2026 a validé 25 actions sur 27 présentées, ainsi que la répartition des enveloppes de subventions contrat de ville de SNA et de l'Etat. Pour rappel, l'enveloppe des crédits contrat de ville de SNA pour 2026 est de 121 000€ répartis sur 21 des 25 actions validées. L'Etat est mobilisé à hauteur de 181 337€.

#### **Programmation 2026 validée par le COPIL du 5 juin 2026 :**

##### **Citoyenneté**

Citoyenneté, lien social, vivre-ensemble (*Espace Laïque Vernonnais*)

Radio la Voix des Quartiers (*Radio BPM*)

Sensibilisation et prévention des rixes (*IFEP*)

Missions citoyennes (mobilité et métiers en tension) (*Espace Simone Veil - ville de Vernon*)

Passerelles citoyennes : de l'action technique à la solidarité (*Association LEEJ*)

Citoyenneté en actions (*Association Equaterre*)

Le Temps d'Elles (*Espace Simone Veil - ville de Vernon*)

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



## **Education, sport et culture**

Education, accompagnement à la scolarité (*Espace Laïque Vernonnais*)  
Accompagnement scolaire (*Espace Simone Veil - ville de Vernon*)  
Programme de Réussite Educative (*CCAS de Vernon*)  
Classe à horaires aménagés à dominante vocale (*Collège Cervantès*)  
Il était une fois...Le soir (*Association Le Crochet*)  
Passerelle culturelle (*Espace Simone Veil - Ville de Vernon*)  
Promotion, équité, mixité par le sport (*SPN Basket*)  
Tennis et citoyenneté, l'intégration par le sport (*Tennis Club de Vernon*)  
Sport et lien social dans les quartiers (*Espace Laïque Vernonnais*)

## **Renforcement de l'accès au droit et aux services publics**

Accès aux droits (*CIDFF*)  
Espace Information et Médiation (*SNA*)  
Développement de l'information et de l'accompagnement juridique à destination des habitants des QPV (*Comité Départemental d'Accès au Droit*)

## **Insertion professionnelle**

Dispositif Réussir Vernon - Boost Vernon (*Fondation Les Apprentis d'Auteuil*)  
Dispositif Pro'pulse Vernon - Prépa apprentissage (*Fondation Les Apprentis d'Auteuil*)  
Permis pour l'emploi (*ALFA*)  
Passeport pour l'avenir (*Mission Locale*)

## **Santé**

Atelier Santé Ville (*SNA*)

## **Pilotage contrat de ville**

Equipe de Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (*SNA*)

L'objectif de cette programmation est de proposer des actions en concordance avec les axes stratégiques, de renouveler certaines activités qui ont apporté des résultats probants, les ajuster selon les expériences passées et d'impulser de nouvelles actions, avec en ligne de mire la recherche constante d'apports et de plus-values par rapport à l'existant.

### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver la programmation contrat de ville 2026 et la ventilation des subventions politique de la ville de SNA conformément aux décisions du COPIL du 5 juin 2026 à l'endroit des structures citées selon le tableau de répartition en annexe ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à verser les subventions selon cette même répartition et à signer tout document afférent.**

Josselin LAUNAY indique que son groupe votera en faveur de la délibération. Il salue l'effort financier consenti par SNA, qui mobilise 121 000 €, soit plus de 180 000 € au total pour soutenir le travail de terrain des associations dans les quartiers prioritaires. Il déplore que, malgré des investissements massifs et répétés, certains quartiers restent confrontés au quotidien aux incivilités, aux vols et aux tirs de mortiers provoqués par une minorité d'individus. De plus, il demande qu'à l'avenir le versement de ces subventions aux associations soit conditionné à des évaluations strictes et chiffrées.

Frédéric DUCHÉ répond que cette dégradation n'est pas propre aux Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et qu'elle s'observe partout. Il ajoute qu'il se posait la question : « Que se passerait-il si la collectivité cessait de financer ces actions ? ». Il suggère que ne rien faire aggraverait probablement la situation sur le terrain. Il confirme la nécessité de contrôler et de vérifier strictement l'efficacité des associations subventionnées.

Tristan SAVINO répond que le comité de pilotage effectue un travail de fond. Il ajoute que de nombreuses actions initialement proposées ont été jugées inefficaces et ont été totalement arrêtées, tandis que seules les plus probantes ont été maintenues et soutenues. Concernant l'évaluation de la sécurité et de la délinquance, il précise qu'il existe des observatoires permettant de suivre l'évolution de ces indicateurs. Il rappelle qu'il est impossible de mesurer ce que serait la situation si la collectivité n'agissait pas. Il invite Monsieur LAUNAY à venir directement dans les quartiers prioritaires pour observer et mesurer par lui-même la réalité, l'impact et la valeur des actions portées par les centres sociaux et le contrat de ville.

*Frédéric DUCHÉ reprend la parole pour souligner que la lutte contre la délinquance des mineurs ne peut pas reposer uniquement sur la puissance publique. Il appelle à la responsabilité individuelle et, plus particulièrement, à une responsabilisation des parents dans l'éducation et le contrôle de leurs enfants.*

*François OUZILLEAU répond en défendant son bilan de 12 ans à la tête de la ville de Vernon. Il indique que l'action est pilotée avec fermeté par la municipalité et l'État, garantissant un contrôle rigoureux des prestataires et des associations. De plus, il souligne la synergie efficace entre la ville, Mon Logement 27, les centres sociaux, la Mission Locale et les associations de quartier.*

*Enfin, il détaille plusieurs actions concrètes :*

- *Les chantiers jeunes et missions citoyennes : un dispositif basé sur un principe de contrepartie, donnant accès à des aides financières, du matériel informatique, le permis de conduire ou le financement du BAFA.*
- *La passerelle culturelle : des stages artistiques intensifs favorisant l'inclusion des jeunes isolés et le développement de compétences comportementales, comme la confiance en soi et la prise de parole en public.*
- *L'accompagnement scolaire : un renforcement du suivi pour favoriser la réussite éducative.*

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 61 (Ne prennent pas part au vote pour l'attribution de subventions concernant les collectivités ou associations qu'ils représentent comme suit :

- François OUZILLEAU – Région – Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Vernon ;
- Thibaut BEAUTÉ – Région ;
- Martine SEGUOLA – Région ;
- Frédéric DUCHÉ – Département ;
- Pascal LEHONGRE – Département ;
- Catherine DELALANDE – Département – Ville de Vernon ;
- Sébastien LECORNU – Département – Ville de Vernon ;
- Dominique MORIN – Espace Laïque Vernonnais (ELV) – Ville de Vernon ;
- Jérôme GRENIER – Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Vernon ;
- Léocadie ZOCLI-ZINSOU – Ville de Vernon ;
- Tristan SAVINO – Espace Laïque Vernonnais (ELV) – Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Vernon ;
- Marie-Christine GINESTIÈRE – Ville de Vernon ;
- Dimitri CHIMOT-KANE – Ville de Vernon ;
- Patricia DAUMARIE – Ville de Vernon ;
- Aurélien CHARRIER – Ville de Vernon ;
- Camille VANDERLYNDEN – Ville de Vernon ;
- Yves ETIENNE – Mission Locale Seine Vexin – Centre Communal d'Action Sociale,
- Lorine BALIKCI – Espace Laïque Vernonnais (ELV) – Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure (CDAD 27) – Mission Locale Seine Vexin – Centre Communal d'Action Sociale – Association locale pour la formation et l'adaptation socioprofessionnelle (ALFA) – Ville de Vernon ;
- Eddy BOITHEAUVILLE – Ville de Vernon ;
- Isabelle GUESDON – Collège Cervantes – Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Vernon ;
- Sandra AZEVEDO – Espace Laïque Vernonnais (ELV) – Ville de Vernon ;
- Baptiste LECOINTRE – Ville de Vernon ;
- Gaël MUSQUET – Ville de Vernon ;
- Anne-Marie DEZITTER – Ville de Vernon ;
- Josselin LAUNAY – Ville de Vernon ;
- Amandine LIARD – Centre Communal d'Action Sociale – Ville de Vernon ;
- Charles ETILE – Ville de Vernon ;
- Pieternella COLOMBE – Mission Locale Seine Vexin ;
- Karine CHERENCEY – Mission Locale Seine Vexin ;
- Sébastien BOITTE – Mission Locale Seine Vexin ;
- Véronique MONFILLIATRE – Mission Locale Seine Vexin ;
- Pascal JOLLY – Mission Locale Seine Vexin.)

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve la programmation du contrat de ville 2026 et la ventilation des subventions politique de la ville de Seine Normandie Agglomération, autorise le Président ou son représentant à verser les subventions et de signer tout document afférent.*

~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-106 à N°CC/26-114 Création d'emplois permanents**  
**DELIBERATION N°CC/26-115 Tableau des effectifs**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Afin de permettre le fonctionnement de ses services, SNA doit créer par délibération les **emplois permanents et non permanents, dès lors qu'aucun emploi, permettant le recrutement, n'est vacant au sein de la collectivité ou qu'aucun emploi vacant ne correspond au besoin de la collectivité.**

Afin de maintenir et de pérenniser les organisations de certains services, il vous est proposé de délibérer sur les postes suivants dont les missions sont décrites dans le tableau annexé :

**Au sein du Pôle Enfance citoyenneté et culture :**

**1) Création d'un poste d'Adjoint(e) au chef de service – Chargé(e) de coopération petite enfance**

Dans le cadre du recrutement d'un(e) Adjoint(e) au chef de service – Chargé(e) de coopération petite enfance, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade des cadres d'emplois des puéricultrices ou des infirmiers en soins généraux ou des éducateurs de jeunes enfants ou des attachés territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique A, **à temps complet.**

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des puéricultrices ou des infirmiers en soins généraux ou des éducateurs de jeunes enfants et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière médico-sociale – filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Co-piloter et suivre les projets éducatifs et pédagogiques des structures petite enfance,
- Garantir la satisfaction des usagers et l'image de la collectivité,
- Participer à l'élaboration et l'exécution du budget (M14), ainsi qu'à la passation et l'exécution des marchés publics,
- Assurer la gestion et le pilotage des professionnels en lien avec les projets et l'activité du service,
- Assurer un travail administratif et financier avec les partenaires institutionnels (CAF, MSA, PMI, ETAT),
- Suivre et optimiser la qualité d'accueil des structures d'accueil du jeune enfant,
- Favoriser la coopération et les échanges de pratique entre les responsables d'équipement d'accueil du jeune enfant et relais petite enfance,
- Mettre en œuvre et évaluer les actions retenues dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale), incluant la rédaction du rapport annuel d'activités,
- Participer à l'élaboration et à la promotion de la politique petite enfance.

**2) Création de deux postes de directeurs(trices) d'ALSH**

Dans le cadre de la mobilité de deux agents au sein du service jeunesse, il est nécessaire de créer deux emplois permanents sur un grade des cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C ou d'animateurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet.

Dans ce cas, les agents devront détenir un niveau de formation et/ou une expérience professionnelle correspondant aux missions demandées sur le poste. Les agents seront nommés sur un grade des cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des animateurs territoriaux et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire d'un des grades et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière animation).

Les agents seront en charge des missions suivantes :

- Définir le projet pédagogique de l'ALSH et garantir sa mise en œuvre,
- Recruter, encadrer, manager une équipe d'animation et renforcer leurs connaissances,
- Evaluer les agents placés sous son autorité,
- Evaluer les projets d'animation proposés,
- Garantir la sécurité morale et physique de chaque enfant,
- Définir et maîtriser les budgets de la structure,
- Initier, concevoir et réaliser un programme d'actions cohérent et innovant pour le public accueilli,
- Aller à la rencontre des acteurs éducatifs du territoire,
- Recueillir les données du terrain pour en faire l'analyse,
- Assurer une communication de qualité avec les familles,
- Organiser et contrôler l'utilisation des locaux de l'ALSH,
- Participer au bon fonctionnement du service jeunesse,
- Etre titulaire ou suppléant des régies de recettes et d'avances de la structure,
- Encadrer chaque fois que nécessaire les actions de terrain,
- Suivre la mise à disposition du personnel de l'ALSH aux communes pour leur temps périscolaire,
- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels publics ou privés,
- Etre en relation avec les services de la commune en fonction du lieu d'implantation de l'ALSH,
- Présenter le fonctionnement de l'ALSH aux élus, à la Direction de SNA ou autres personnalités,
- Représenter la Direction du service à des réunions spécifiques en lien avec l'activité de sa structure.

### **3) Création de quatre postes de directeurs(trices) adjoints d'ALSH**

Dans le cadre de la mobilité de quatre agents au sein du service jeunesse, il est nécessaire de créer quatre emplois permanents sur un grade des cadres d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C ou d'animateurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps complet

Dans ce cas, les agents devront détenir un niveau de formation et/ou une expérience professionnelle correspondant aux missions demandées sur le poste. Les agents seront nommés sur un grade des cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des animateurs territoriaux et la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire d'un des grades et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière animation).

Les agents seront en charge des missions suivantes :

- Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique de la structure,
- Encadrer, manager une équipe d'animation,
- Evaluer les projets d'animations proposés,
- Force de proposition dans les projets d'animation,
- Garantir la sécurité morale et physique de chaque enfant,
- Connaître les budgets de la structure,
- Initier, concevoir, réaliser un programme d'actions cohérent et innovant pour le public accueilli,
- Appuyer et relayer toutes les initiatives favorisant l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- Renforcer les connaissances des animateurs et les aider dans leur pratique,
- Assurer une communication de qualité avec les familles,
- Organiser et contrôler l'utilisation des locaux de l'ALSH,

- Participer au bon fonctionnement du service jeunesse en l'absence de la direction de la structure,
- Etre suppléant ou mandataire des régies de recettes et d'avances de la structure,
- Encadrer chaque fois que nécessaire les actions de terrain,
- Participer à des réunions avec des partenaires institutionnels publics ou privés en l'absence de la direction de la structure,
- Etre en relation avec les services de la commune en fonction du lieu d'implantation de l'ALSH.

### **Au sein de la Direction Générale Déléguée**

#### **1. Création d'un poste d'Assistant(e) de direction**

Dans le cadre du recrutement d'un(e) Assistant(e) de direction, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C ou des rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

#### **Soutien stratégique à la Directrice Générale Déléguée**

- Pilotage opérationnel : Gestion d'agendas complexes et organisation de séminaires des cadres, du Parlement des maires et des commissions,
- Coordination : Animation et pilotage du réseau des assistantes, lien permanent entre les services et la Direction Générale,
- Modernisation & Innovation : Élaboration de process pour l'optimisation du quotidien et participation active au déploiement de l'Intelligence Artificielle (IA) au sein de la collectivité,
- Gestion administrative & financière : Référent(e) budgétaire (bons de commande, préparation budgétaire), suivi RH, rédaction de rapports et suivi des délibérations (Airdélib).

#### **Appui au Pôle Aménagement, Transitions et Mobilités**

- Coordination de direction : Secrétariat administratif complet (courriers, rapports, publipostage) et coordination générale du pôle,
- Interface transversale : Suivi étroit avec les services Finances, RH, Informatique et Commande Publique,
- Support technique : Aide à la réalisation d'outils de pilotage, de documents de présentation et de supports de réunion.

### **Au sein du Pôle Développement, financement et Performance**

#### **1. Création d'un poste de Gestionnaire comptable**

Dans le cadre du recrutement d'un(e) Gestionnaire comptable, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique B **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou sur un grade du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Enregistrer et engager des marchés publics et divers actes d'exécution des marchés,
- Gérer et contrôler l'engagement de dépenses et de recettes,
- Assurer la gestion financière et comptable de marchés publics,
- Liquider et ordonnancer des factures,
- Traiter des recettes,
- Créer des tiers.

## **Au sein de la Direction des Ressources Humaines et Organisations**

### **1. Création d'un poste de Gestionnaire Rémunération et pilotage des absences**

Dans le cadre du recrutement d'un(e) Gestionnaire Rémunération et pilotage des absences, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C ou des rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Réaliser la rémunération des agents (saisie des données variables...),
- Réaliser le mandatement des paies et des charges mensuelles,
- Assurer en binôme le contrôle des paies,
- Transmettre la DSN mensuellement,
- Gérer les mutuelles et le maintien de salaire (transmission de documents, suivi des cotisations et des remboursements),
- Rédaction d'attestations, certificats et courriers divers,
- Réalisation des états préparatoires à la construction du budget de l'année N+1,
- Suivi des dossiers liés à l'absentéisme (statistiques, politique liée à la réduction de l'absentéisme, CLM, CLD),
- Saisir les commissions correspondantes et suivi des traitements y afférents,
- Conseiller et renseigner les agents titulaires et contractuels,
- Mettre en œuvre les dispositions statutaires et réglementaires,
- Mettre en place des tableaux de bord, notamment liés au suivi de la masse salariale,
- Suivi des dossiers ponctuels (SFT, simulations de salaires...),
- Suivi des congés via le logiciel métier,
- Suivi des frais de mission (contrôle et mandatement),
- Classer et archiver les différents documents administratifs,
- Travailler de manière transversale avec les autres services.

## **Au sein de la Direction Juridique et Commande Publique**

### **1. Création d'un poste d'Acheteur(se)**

Dans le cadre du recrutement d'un(e) Acheteur(se), il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C ou des rédacteurs territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ou des rédacteurs territoriaux et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Procéder aux achats de toute nature en vue de satisfaire les besoins qualitatifs et quantitatifs des services et contribuer à la performance des achats,
- Participer à l'élaboration des stratégies d'achats de la Ville de Vernon et de SNA,
- Recenser, évaluer et formaliser le besoin des services (programmation des achats, établissement du budget, analyse des marchés des fournisseurs, identification des gisements de gains et des leviers d'optimisation),
- Élaborer et rédiger les pièces du dossier des consultations à partir des éléments recensés lors de la définition du besoin,
- Procéder à la passation de marchés publics relevant de la cellule Achats (de la publication à la notification),
- Participer à la mise en place et suivi des outils de pilotage de la cellule Achats.

### **Au sein du Pôle Environnement et infrastructures :**

#### **1) Création d'un poste d'Agent de logistique et d'accueil**

Dans le cadre du recrutement d'un agent de logistique et d'accueil, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade des cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique C, **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des agents de maîtrise et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière technique).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

- Gestion des bacs et de la base de données PROFLUX,
- Accueil des usagers (bacs, déchetteries, réclamations collecte et composteurs),
- Devis et facturation des bacs brûlés, hors d'états et foire à tout,
- Coordination agent de terrain : planning, réception des commandes, nettoyage des Points d'Apports Volontaires pour le verre,
- Suivi des achats du service,
- Courriers et rapports des activités,
- Information des usagers sur les vignettes d'accès en déchetterie et demandes de composteurs,
- Soutien logistique,
- Archivage du service,
- Participation à la conduite du service et des remplacements,
- Participations aux projets de pré-collecte,
- Présence aux commissions,
- Planification du prêt du matériel (master, nettoyeur haute-pressure).

### **Au sein du pôle Aménagement transitions et mobilités :**

#### **1) Création d'un poste de chargé de mission Scot et observation foncière**

Dans le cadre du recrutement d'un agent chargé de mission Scot et observation foncière, il est nécessaire de créer un emploi permanent sur un grade des cadres d'emplois des attachés territoriaux, relevant de la catégorie hiérarchique A, **à temps complet**.

Dans ce cas, l'agent devra détenir un niveau de formation ou une expérience professionnelle correspondants aux missions demandées sur le poste. L'agent sera nommé sur un grade du cadre d'emplois des attachés et le niveau de rémunération sera basé sur le barème des traitements en vigueur et du régime indemnitaire fixé par délibérations du Conseil Communautaire (filière administrative).

L'agent sera en charge des missions suivantes :

**Mise en œuvre du SCoT :**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



- Mettre en place les outils et suivre le bilan de l'application du SCoT,
- Analyser la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SCoT, préparer les bilans et accompagner les communes dans la mise en compatibilité de leurs documents avec le SCoT,
- Elaborer les avis de l'agglomération sur les PLU en révision ou en élaboration en lien avec l'ensemble des services concernés par les compétences de l'agglomération,
- Préparer le débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme après transfert de compétence.

#### **Gestion des évolutions des documents communaux :**

- Accompagnement technique des communes dans leurs procédures de modification ou révision,  
Vérification de la cohérence de ces modifications avec les orientations du SCoT,
- Gestion administrative des procédures.

#### **Observation Foncière (ZAN) :**

- Créer un observatoire foncier du territoire pour suivre la consommation foncière dans le cadre de la Loi Climat Résilience (Zéro Artificialisation Nette) pour suivre la consommation d'espaces via les outils SIG et analyser la trajectoire de sobriété foncière du territoire,
- Préparer et rédiger les bilans triennaux pour les communes membres puis préparer le bilan pour l'agglomération après transfert de compétence.

Compte tenu des créations ci-dessus et des mouvements opérés depuis le dernier tableau des effectifs de Seine Normandie Agglomération en vigueur, il est nécessaire de procéder à la régularisation des effectifs.

Aussi, une modification du tableau des effectifs permanents est proposée.

Elle prend en compte la mise à jour des postes compte-tenu des recrutements prévus et autres mouvements des agents (départ à la retraite, mutation, fin de contrat...) et la régularisation d'ouverture des postes après avancements de grade dans les cadres d'emploi et grades concernés.

Il est proposé :

- 6 créations de poste au titre des possibilités d'avancement de grade et de promotion interne,
- 1 création de poste au titre d'une possibilité de nomination suite à concours,
- 3 créations de poste au titre d'un changement de durée de travail et changements de grade,
- 1 suppression de poste au titre d'un changement de durée de travail,
- 3 suppressions de poste au titre de départs (retraite),
- 4 suppressions de poste en régularisation de poste vacant,
- 16 suppressions de poste en régularisation d'avancement de grade.

Ce tableau des effectifs, joint dans le tome des annexes, se résume ainsi :

| 01/06/2026          | Situation actuelle | Situation proposée |
|---------------------|--------------------|--------------------|
| Total des effectifs | 485                | 471                |

Le Comité Social Territorial (CST) a été sollicité pour avis le 11 juin 2026.

#### **Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De prévoir la création de ces postes permanents dont les missions sont décrites dans le tableau annexé ;**
- **D'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire ;**
- **D'approuver le tableau des effectifs ci-annexé.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 93 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la création des postes permanents, autorise le recrutement d'agents contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire et approuve le tableau des effectifs.**

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-116 Personnel en charge des régies : indemnité de maniement des fonds**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Jusqu'à présent, l'indemnité de régisseur n'était pas cumulable avec le RIFSEEP. Dans le cadre de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics du 1<sup>er</sup> janvier 2023, celle-ci est supprimée. L'indemnité de maniement de fonds lui a été substituée et est cumulable avec le RIFSEEP. Cette prime a été ajoutée à la liste des indemnités cumulables.

Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, les agents territoriaux peuvent cumuler des indemnités RIFSEEP avec une indemnité de maniement de fonds lorsqu'ils exercent des fonctions de régisseur.

Ce cumul indemnitaire ne pourra être effectif qu'après délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité (après avis du CST) et modification de l'acte de nomination du régisseur.

Il est proposé d'instituer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou mandataire suppléant d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées.

Le versement de l'indemnité de maniement de fonds de la collectivité est fonction d'un barème de référence, fixé par arrêté du ministre chargé du budget. L'arrêté en vigueur est celui du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.

Les montants prévus par l'arrêté susvisé sont les suivants :

| Montant maximal de l'avance pouvant être consentie ou Montant moyen des recettes encaissées mensuellement | Montant total du maximum pour un régisseur d'avances et de recettes | Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| De 0 € à 1 220 €                                                                                          | De 0 € à 2 440 €                                                    | 110 €                                             |
| De 1 221 € à 3 000 €                                                                                      | De 2 441 € à 3 000 €                                                | 110 €                                             |
| De 3 001 € à 4 600 €                                                                                      | De 3 001 € à 4 600 €                                                | 120 €                                             |
| De 4 601 € à 7 600 €                                                                                      | De 4 601 € à 7 600 €                                                | 140 €                                             |
| De 7 601 € à 12 200 €                                                                                     | De 7 601 € à 12 200 €                                               | 160 €                                             |
| De 12 201 € à 18 000 €                                                                                    | De 12 201 € à 18 000 €                                              | 200 €                                             |
| De 18 001 € à 38 000 €                                                                                    | De 18 001 € à 38 000 €                                              | 320 €                                             |
| De 38 001 € à 53 000 €                                                                                    | De 38 001 € à 53 000 €                                              | 410 €                                             |
| De 53 001 € à 76 000 €                                                                                    | De 53 001 € à 76 000 €                                              | 550 €                                             |
| De 76 001 € à 150 000 €                                                                                   | De 76 001 € à 150 000 €                                             | 640 €                                             |
| De 150 001 € à 300 000 €                                                                                  | De 150 001 € à 300 000 €                                            | 690 €                                             |
| De 300 001 € à 760 000 €                                                                                  | De 300 001 € à 760 000 €                                            | 820 €                                             |
| De 760 001 € à 1 500 000 €                                                                                | De 760 001 € à 1 500 000 €                                          | 1 050 €                                           |
| Au-delà de 1 500 000 €                                                                                    | Au-delà de 1 500 000 €                                              | 46 € par tranche de 1 500 000                     |

Un même régisseur, chargé de plusieurs régies peut percevoir plusieurs indemnités de responsabilité.

Seuls les régisseurs titulaires et suppléants peuvent percevoir l'indemnité de responsabilité dès lors qu'ils sont régulièrement chargés des fonctions de régisseur d'avances ou de recettes ou des fonctions cumulées. Cette indemnité sera donc octroyée au suppléant dès qu'il s'agit d'un agent public et lorsque ce dernier assure effectivement le remplacement du régisseur titulaire.

Cette indemnité sera versée annuellement dès lors que les montants des avances ou des encaissements de l'année civile écoulée seront transmis par le service des finances.

Les bénéficiaires de cette indemnité sont les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel en fonction dans la collectivité territoriale ou établissement public exerçant les missions permettant le versement de cette prime.

L'indemnité fixée par la présente délibération fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- ***D'instituer une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel régulièrement chargé des fonctions de régisseur, titulaire ou mandataire suppléant, des régies d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées ;***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versé aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires ;***
- ***De prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 93 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'institution d'une indemnité de maniement de fonds au profit du personnel en charge des régies d'avances ou de recettes ou des deux fonctions cumulées pour les titulaires ou mandataires suppléants, autorise le Président à fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versé aux agents concernés dans le respect des dispositions réglementaires, et décide d'inscrire les crédits correspondants au budget.***

~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-117 Plan de formation des élus**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu, la loi a instauré un droit à la formation au profit de chaque élu.

Dans les 3 mois du renouvellement de l'assemblée, une délibération détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation.

Les orientations données à la formation des élus de l'Agglomération sont précisées comme suit :

- Une session d'information proposée à l'ensemble des élus de l'agglomération sur une acculturation à l'intercommunalité avec des focus particuliers aux sujets financiers et de fiscalité, ainsi qu'aux enjeux de compétences.
- Une formation proposée aux élus ayant reçu délégation dès la première année du mandat sur la thématique de l'intelligence artificielle.
- Les années suivantes des formations individuelles proposées en fonction des besoins spécifiques aux différentes délégations.

Un montant de 8 550 € est inscrit pour l'année 2026.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- ***D'adopter les propositions ci-dessus sur les orientations données à la formation des élus et le montant alloué ;***

- **De dire que le montant des dépenses liées à la formation des élus locaux est inscrit au budget 2026 – nature 65315, soit un montant de 8 550 € ;**
- **De préciser qu'une enveloppe budgétaire relative aux frais de déplacements a été inscrite au budget 2026.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 93 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité Adopte les propositions relatives aux orientations de la formation des élus ainsi que le montant qui lui est alloué, approuve l'inscription au budget du montant des dépenses liées à la formation des élus locaux, soit la somme de 8 550 € et approuve l'inscription d'une enveloppe budgétaire relative aux frais de déplacement au budget 2026.**

~\*~\*~

### **DELIBERATION N°CC/26-118 Ministère des Transports : versement d'une part de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance au titre de la compétence voirie communale**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Dans le cadre de la répartition nationale d'une part du produit de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance, la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération bénéficie, pour l'exercice 2025, d'une dotation versée par le Ministère des Transports, d'un montant de 56 244 €. Cette dotation vise à soutenir les collectivités exerçant des missions de gestion de la voirie communale.

Seine Normandie Agglomération ne détenant pas la compétence voirie, cette enveloppe a vocation à être intégralement reversée aux communes concernées. Il appartient au Conseil communautaire de fixer les modalités de cette répartition et d'en approuver le principe. L'agglomération vous propose un reversement au prorata de la longueur de voirie de chaque commune du territoire (longueurs de voiries indiquées en annexe).

Cette démarche permet d'assurer une redistribution équitable de cette recette entre les communes du territoire, en cohérence avec les charges supportées au titre de l'entretien et de la gestion de la voirie communale. Elle participe également au soutien des capacités d'investissement et d'entretien des infrastructures locales.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver le principe du reversement aux communes membres de l'enveloppe perçue au titre de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transport de longue distance pour l'exercice 2025 ;**
- **D'approuver les modalités de répartition de cette enveloppe entre les communes concernées ;**
- **D'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

José GODIN suggère à Frédéric DUCHÉ de transférer la compétence voirie à l'agglomération.

Frédéric DUCHÉ s'y oppose, en expliquant que cela créerait des tensions budgétaires et politiques.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 92 (Ne prend pas part au vote : Sébastien LECORNU) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le reversement aux communes membres de l'enveloppe perçue au titre de la taxe sur l'exploitation d'infrastructures de transports de longue distance pour l'exercice 2025, approuve**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**les modalités de répartitions et autorise le Président à accomplir l'ensemble des démarches nécessaire à l'exécution de la délibération.**

~\*~

Départ Marie-Françoise BONNANS (Pouvoir de Pieterella COLOMBE), Jean-Loup HERMIL, Lorine BALIKCI (Pouvoir Gaël MUSQUET) et Elodie NICOLAS.

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-119 à N°CC/26-129 Budgets annexes : compte de gestion 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le Conseil Communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif.

Un extrait du compte de gestion présenté par le comptable public reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 est joint en annexe de ce rapport. Les données de ce document sont conformes à celles de la comptabilité administrative de Seine Normandie Agglomération.

Sur la base de ces éléments, il est proposé d'approuver les comptes de gestion 2025 des budgets annexes de SNA :

- Budget annexe de l'Assainissement ;
- Budget annexe du SPANC ;
- Budget annexe de l'Eau ;
- Budget annexe du Transport Urbain ;
- Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols ;
- Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises ;
- Budget annexe de la Caserne Fieschi ;
- Budget annexe de Normandie Parc ;
- Budget annexe de la ZAE des Saules ;
- Budget annexe de la zone d'activités Eco Seine ;
- Budget annexe des zones de Développement Économique.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'approuver les comptes de gestion 2025 des budgets annexes de SNA.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 87 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les comptes de gestion 2025 des budgets annexes.**

~\*~

Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, quitte la salle pendant la présentation et le vote des comptes administratifs 2025 des budgets.

François OUZILLEAU reprend la présidence de la séance.

~\*~

Retour d'Élodie NICOLAS.

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-130 Budget annexe de l'Assainissement : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2025.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **6 604 248,97 €**.

**Dépenses : 4 504 835,35 €**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**prévu : 3 471 950,00 €**

**réalisé : 3 400 078,07 €**

Ce chapitre enregistre essentiellement les charges générales liées du service assainissement (redevances versées aux délégataires, droits de passage des réseaux, frais d'études, fonctionnement des stations d'épuration...).

**Chapitre 012** : Charges de personnel, frais assimilés

**Prévu : 410 620,00€**

**réalisé : 393 598,70 €**

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**prévu : 54 010,00 €**

**réalisé : 11 256,90 €**

Régularisations sur prélèvement à la source et créances admises en non-valeur.

**Chapitre 66** : Charges financières

**Prévu : 280 000,00 €**

**réalisé : 249 845,46 €**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. Le taux d'intérêt moyen annuel payé était de 1.93 % sur l'encours de dette du budget.

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles

**prévu : 20 000,00 €**

**réalisé : 6 243,86 €**

Il s'agit des annulations des titres sur exercices antérieurs.

**Chapitre 68** : Provisions

**prévu : 10 000,00 €**

**réalisé : 0,00 €**

Il s'agit des provisions pour créances douteuses.

**Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement

**prévu : 1 825 191,97 €**

**réalisé : 0,00 €**

Prévision de virement de section participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections

**prévu : 532 477,00 €**

**réalisé : 443 812,36 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement et participe à l'autofinancement.

**Recettes : 7 578 969,22 €**

**Chapitre 013** : Atténuations de charges

**prévu 0,00 €**

**réalisé : 4 697,56 €**

Encaissement des indemnités journalières et des prises en charges de décharges syndicales par le centre de gestion de l'Eure.

**Chapitre 70** : Ventes produits fabriqués, prestations

**prévu : 5 706 200,00 €**

**réalisé : 6 511 662,75 €**

La principale recette de ce chapitre concerne le produit de redevance d'assainissement.

**Chapitre 74** : Subventions d'exploitation

**prévu : 0,00 €**

**réalisé : 57 682,00 €**

Recettes concernant essentiellement la prime d'épuration, qui se réduit progressivement.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

**prévu : 10,00 €**

**réalisé : 1 585,68 €**

Prélèvements à la source et redevances d'occupation sur domaine public.

**Chapitre 77** : Produits exceptionnels

**prévu : 0,00 €**

**réalisé : 105 302,26 €**

Apurement des engagements de dépenses, suite à des changements d'imputations.

**Chapitre 042** : Opération ordre transfert entre sections

**prévu : 129 076,00 €**

**réalisé : 129 076,00 €**

Recettes qui concernent l'amortissement des subventions.

**Chapitre 002** : Excédent d'exploitation reporté

**prévu : 768 962,97 €**

**réalisé : 768 962,97 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif de l'exercice précédent après affectation des résultats.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **12 818 977,55 €**

**Dépenses : 10 401 003,29 €**

**Opérations d'équipement**

**Chapitre 20, 21 et 23** : Opérations d'études et de travaux

**Budget**  
**4 206 205,24 €**

**Réalisé**  
**2 167 629,23 €**

**Reste à réaliser**  
**1 711 217,52 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

### **Dépenses financières**

#### **Chapitre 16** : Dette

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 1 233 570,78 € | 1 211 999,03 € | 0,00 €           |

Remboursement en capital des emprunts. L'encours de la dette est de 13 209 790,96 € au 31/12/2025.

#### **Chapitre 4581** : Opérations pour compte de tiers.

| Budget       | Réalisé    | Reste à réaliser |
|--------------|------------|------------------|
| 141 826,50 € | 4 000,00 € | 133 326,50 €     |

#### **Chapitre 020** : Dépenses imprévues.

| Budget      | Réalisé | Reste à réaliser |
|-------------|---------|------------------|
| 50 000,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

### **Opérations d'ordre**

#### **Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections.

| Budget       | Réalisé      | Reste à réaliser |
|--------------|--------------|------------------|
| 129 076,00 € | 129 076,00 € | 0,00 €           |

Dépense qui concerne l'amortissement des subventions.

#### **Chapitre 041** : Opérations patrimoniales.

| Budget       | Réalisé | Reste à réaliser |
|--------------|---------|------------------|
| 170 000,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

Comptabilisation des avances sur travaux.

#### **Chapitre 001** : Solde d'exécution d'investissement reporté.

| Budget         | Réalisé        |
|----------------|----------------|
| 6 888 299,03 € | 6 888 299,03 € |

Résultat d'investissement constaté au compte administratif de l'exercice précédent après affectation des résultats.

**Recettes : 7 547 121,24 €**

### **Recettes d'équipement**

#### **Chapitre 13** : Subventions d'investissement

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 4 649 661,50 € | 2 114 748,00 € | 2 835 545,56 €   |

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les participations financières des communes et les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général. Les restes à réaliser concerne les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

**Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 2 812 970,03 € | 2 274 063,00 € | 0,00 €           |

**Recettes Financières**

**Chapitre 10** : Dotations, fonds divers et réserves

**Article 1068** : Excédent de fonctionnement capitalisé

| Budget         | Réalisé        |
|----------------|----------------|
| 2 676 990,05 € | 2 676 990,05 € |

Cet article enregistre l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de l'année précédente pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif précédent.

**Chapitre 4582** : Opérations pour compte de tiers

| Budget       | Réalisé     | Reste à réaliser |
|--------------|-------------|------------------|
| 151 687,00 € | 37 507,83 € | 121 313,00 €     |

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

**Recettes d'ordre**

**Chapitre 021** : Virement de la section d'exploitation

| Budget         | Réalisé |
|----------------|---------|
| 1 825 191,97 € | 0,00 €  |

Montant prévisionnel de virement de la section de fonctionnement affecté au financement de l'investissement.

**Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

| Budget       | Réalisé      |
|--------------|--------------|
| 532 477,00 € | 443 812,36 € |

Ecritures d'amortissement des immobilisations d'exploitation.

**Chapitre 041** : Opérations patrimoniales

| Budget       | Réalisé | Reste à réaliser |
|--------------|---------|------------------|
| 170 000,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

Comptabilisation des avances sur travaux.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de l'assainissement, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 86 (Ne prennent pas part au vote Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

*Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de l'assainissement.*

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-131 Budget annexe du SPANC : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du SPANC de SNA pour l'exercice 2025.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de 724 973,30 €.

**Dépenses : 331 473,75 €**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**prévu : 118 110,00 €                      réalisé : 45 594,83 €**

Il s'agit du marché de diagnostic des installations, de la maîtrise d'œuvre et des travaux pour la réhabilitation et des charges courantes.

**Chapitre 012** : Charges de personnel et frais assimilés

**prévu : 305 340,00 €                      réalisé : 267 473,76 €**

Ce chapitre enregistre les frais de personnel affecté à la gestion du SPANC.

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**prévu : 10 010,00 €                      réalisé : 9 867,77 €**

Régularisations sur prélèvements à la source et créances éteintes.

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles

**prévu : 7 000,00 €                      réalisé : 3 955,64 €**

Titres annulés sur exercice antérieur et régularisation de produits constatés d'avance.

**Chapitre 68** : Provisions

**prévu : 1 000,00 €                      réalisé : 0,00 €**

Provisions pour créances douteuses

**Chapitre 023** : Virement de section

**prévu : 248 963,30 €                      réalisé : 0,00 €**

**Chapitre 042** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

**prévu : 34 550,00 €                      réalisé : 4 581,75 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

**Recettes : 696 107,85 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy    27120 Douains    Tél : 02 32 53 50 03    contact@sna27.fr    www.sna27.fr



**Chapitre 70** : Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises

prévu : 375 000,00 €      réalisé : 310 797,93 €

Ces recettes concernent les facturations des diagnostics ainsi que les redevances.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

prévu : 10,00 €      réalisé : 0.64 €

Régularisations sur prélèvements à la source.

**Chapitre 77** : Produits exceptionnels

prévu : 0,00 €      réalisé : 35 345,98 €

Régularisation de charges constatées d'avance et de facturations.

**Chapitre 002** : Résultat d'exploitation reporté

prévu : 349 963,30 €      réalisé : 349 963,30 €

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif précédent.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **1 024 637,03 €**.

**Dépenses** : 4 431,12 €

**Chapitre 21** : Dépenses d'équipement

prévu : 1 024 637,03 €      réalisé : 4 431,12 € restes à réaliser : 0,00 €

**Recettes** : 746 432,36 €

**Chapitre 10** : FCTVA

prévu : 0,00 €      réalisé : 726,88 €

**Chapitre 040** : Amortissements

prévu : 34 550,00 €      réalisé : 4 581,75 €

**Chapitre 021** : Virement de section

prévu : 248 963,30 €      réalisé : 0,00 €

**Chapitre 001** : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

prévu : 741 123,73 €      réalisé : 741 123,73 €

Résultat reporté de l'exercice précédent

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe du SPANC, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 86 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe du SPANC.***

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-132 Budget annexe de l'Eau : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution du budget de l'eau en régie pour l'exercice 2025

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **14 129 352,01 €**.

- **Dépenses : 13 357 289,70 €**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**prévu : 8 617 775,00 €                      réalisé : 8 590 834,68 €**

Ce chapitre, qui enregistre les dépenses de fonctionnement des réseaux, intègre également les reversements de la part assainissement facturée pour les délégataires et le budget annexe assainissement.

**Chapitre 012** : Charges de personnel, frais assimilés

**prévu : 1 487 525,00 €                      réalisé : 1 291 283,37 €**

**Chapitre 014** : Atténuations de produits

**prévu : 1 645 915,00 €                      réalisé : 1 580 658,00 €**

Ce chapitre enregistre les reversements à l'Agence de l'Eau.

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**prévu : 510 010,00 €                      réalisé : 389 973,86 €**

Ce chapitre concerne principalement les remboursements aux usagers (correction des estimations).

**Chapitre 66** : Charges financières

**prévu : 350 600,00 €                      réalisé : 245 801,85 €**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. Le taux d'intérêt moyen annuel payé était de 2.82 % sur l'encours de dette.

**Chapitre 67** : Charges exceptionnelles

**prévu : 337 000,00 €                      réalisé : 290 892,10 €**

Les dépenses de ce chapitre concernent les annulations de titres des exercices précédents.

**Chapitre 68** : Provisions

**prévu : 160 000,00 €**

**réalisé : 0,00 €**

Ce chapitre ne fait jamais l'objet de réalisation, mais des virements de crédits pour alimenter, le cas échéant, les autres chapitres de dépenses réelles de la section.

**Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement

**prévu : 1 527,01 €**

**réalisé : 0,00 €**

Prévision de virement de section participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections

**prévu : 1 019 000,00 €**

**réalisé : 967 845,84 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

**• Recettes : 14 317 302,32 €**

**Chapitre 013** : Atténuations de charges

**prévu : 0,00 €**

**réalisé : 28 280,43 €**

Ce chapitre enregistre le remboursement, par notre assureur, des traitements du personnel en arrêt de maladie ou accident de service.

**Chapitre 70** : Ventes produits fabriqués, prestations

**prévu : 12 615 000,00 €**

**réalisé : 12 991 720,20 €**

Les recettes de ce chapitre concernent la vente d'eau aux abonnés ainsi que la prise en charge de la part assainissement pour certaines communes (dont on retrouve également le reversement en dépenses).

**Chapitre 74** : Subventions d'exploitation

**prévu : 168 000,00 €**

**réalisé : 12 000,00 €**

Les recettes de ce chapitre concernent des subventions d'exploitation versées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

**prévu : 35 310,00 €**

**réalisé : 5 675,06 €**

Ce chapitre enregistre les recettes liées à la mise à disposition de terrains, et les ajustements sur prélèvements à la source.

**Chapitre 77** : Produits exceptionnels

**prévu : 215 000,00 €**

**réalisé : 192 611,62 €**

Les recettes exceptionnelles de ce chapitre proviennent des régularisations de charges constatées d'avance.

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections

**prévu : 70 786,00 €**

**réalisé : 61 759,00 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Il s'agit de l'amortissement des subventions, dont on retrouvera la dépense en section d'investissement.

**Chapitre 002** : Excédent d'exploitation reporté

**prévu : 1 025 256,01 €**

**réalisé : 1 025 256,01 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif 2024 après affectation des résultats reporté sur l'exercice 2025.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **5 565 815,09 €**.

**Dépenses : 2 164 732,22 €**

**Opérations d'équipement** :

**Chapitre 20, 21 et 23 : Opérations d'études et de travaux**

**Budget**  
**4 250 029,09 €**

**Réalisé**  
**1 580 063,86 €**

**Reste à réaliser**  
**1 240 496,26 €**

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

**Dépenses financières**

**Chapitre 16** : Dette

**Budget**  
**595 000,00 €**

**Réalisé**  
**522 909,36 €**

**Restes à réaliser**  
**0,00 €**

Remboursement en capital des emprunts. L'encours de la dette est de 7 642 980,90 € au 31/12/2025.

**Chapitre 020** : Dépenses imprévues

**Budget**  
**150 000,00 €**

**Réalisé**  
**0,00 €**

**Opérations d'ordre**

**Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Budget**  
**70 786,00 €**

**Réalisé**  
**61 759,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des subventions, dont on retrouvera la dépense en section d'investissement.

**Chapitre 041** : Opérations patrimoniales

**Budget**  
**500 000,00 €**

**Réalisé**  
**0,00 €**

Il s'agit des avances pour les marchés.

**Recettes : 4 237 528,07 €**

**Recettes d'équipement** :

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Chapitre 13** : Subventions d'investissement

| Budget       | Réalisé      | Reste à réaliser |
|--------------|--------------|------------------|
| 887 142,00 € | 131 569,00 € | 693 573,00 €     |

**Chapitre 23** : Immobilisations en cours

| Budget      | Réalisé | Reste à réaliser |
|-------------|---------|------------------|
| 10 742,50 € | 0,00 €  | 10 742,50 €      |

Les recettes de ces chapitres concernent essentiellement les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental. Les restes à réaliser concerne les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

**Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 1 009 290,35 € | 1 000 000,00 € | 0,00 €           |

**Opérations d'ordre**

**Chapitre 021** : Virement de la section d'exploitation

| Budget     | Réalisé |
|------------|---------|
| 1 527,01 € | 0,00 €  |

Montant prévisionnel en section d'exploitation pour couvrir les besoins de la section d'investissement.

**Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

| Budget         | Réalisé      |
|----------------|--------------|
| 1 019 000,00 € | 967 845,84 € |

Inscription de l'amortissement constaté au compte 6811 de la section d'exploitation.

**Chapitre 041** : Opérations patrimoniales

| Budget      | Réalisé |
|-------------|---------|
| 500 000,00€ | 0,00 €  |

Il s'agit des avances pour les marchés.

**Chapitre 001** : Résultat reporté

| Budget         | Réalisé        |
|----------------|----------------|
| 2 138 113,23 € | 2 138 113,23 € |

Excédent d'investissement 2024 reporté sur l'exercice 2025.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de l'Eau en Régie, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 86 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de l'eau en régie.**

~\*~

Retour de Lorine BALIKCI (Pouvoir Gaël MUSQUET).

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-133 Budget annexe du Transport urbain : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du transport urbain pour l'exercice 2025.

### **SECTION D'EXPLOITATION**

Les prévisions budgétaires de la section d'exploitation s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **4 225 621,98 €**.

#### **DÉPENSES** : 4 021 134,68 €

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**Prévu : 3 805 741,98 €** **réalisé : 3 782 576,73 €**

Ce chapitre enregistre essentiellement les dépenses relatives aux marchés de transport.

**Chapitre 012** : Charges de personnel, frais assimilés

**Prévu : 209 990,00 €** **réalisé : 200 076,56€**

Ce chapitre comptabilise les dépenses de personnel

**Chapitre 014** : Atténuation de produits

**Prévu : 1 000,00 €** **réalisé : 490,06 €**

Restitution de la taxe versement mobilité

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**Prévu : 2 510,00 €** **réalisé : 2 500,33 €**

Régularisations sur prélèvement à la source et subvention ESAT dans le cadre de la mobilité.

**Chapitre 023** : Virement à la section d'investissement

**Prévu : 170 888,00 €** **réalisé : 0,00 €**

Il s'agit des prévisions de virement de section participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement.

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections

**Prévu : 35 492,00 €** **réalisé : 35 491,00 €**

Il s'agit de l'amortissement des immobilisations, qui constitue également une recette d'investissement.

#### **RECETTES** : 3 971 040,48 €

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Chapitre 70** : Ventes produits fabriqués, prestations

**Prévu : 19 555,00 €**

**réalisé : 19 829,52 €**

Remboursement de frais.

**Chapitre 73** : Produits issus de la fiscalité

**Prévu : 4 103 595,00 €**

**réalisé : 4 184 295,80 €**

Ce chapitre enregistre les **recettes du versement mobilité** fixé au taux de 0.75% en 2025.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

**Prévu : 27 375,00 €**

**réalisé : 117 228,11 €**

Redevance de mise à disposition de biens à SN'GO 54 k€, prélèvement à la source et recette exceptionnelle quote-part sur quotas émission gaz effets de serre 63 k€.

**Chapitre 77** : Produits exceptionnels

**Prévu : 0,00 €**

**réalisé : 7 666,62 €**

Régularisation charges constatées

**Chapitre 002** : Résultat d'exploitation reporté

**Budget**  
**75 096,98 €**

**Réalisé**  
**75 096,98 €**

Excédent de fonctionnement constaté au compte administratif précédent.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **653 354,50 €**.

**DEPENSES : 0,00 €**

**Opérations d'équipement**

**Chapitre 20, 21 et 23** : Opérations d'études et de travaux

**Budget**  
**653 354,50 €**

**Réalisé**  
**0,00 €**

**Reste à réaliser**  
**0,00 €**

Ces crédits étaient destinés aux projets d'aménagement des pôles multimodaux.

**RECETTES : 482 465,50 €**

**Recettes d'ordre**

**Chapitre 040** : Opérations d'ordre de transfert entre sections

**Budget**  
**35 492,00 €**

**Réalisé**  
**35 491,00 €**

Amortissement des immobilisations.

**Chapitre 021** : Virement de la section d'exploitation

**Budget : 170 888,00 €**

**réalisé : 0,00 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Montant prévisionnel de virement de la section de fonctionnement affecté au financement de l'investissement.

**Chapitre 001** : Solde d'exécution d'investissement reporté

**Budget**  
**446 974,50 €**

**Réalisé**  
**446 974,50 €**

Excédent d'investissement constaté au compte administratif précédent.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe du Transport Urbain, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe du Transport Urbain.***

~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-134 Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'IDS pour l'exercice 2025.

Le budget annexe de l'IDS est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées au service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **393 949,00 €**.

- **Dépenses : 343 822,46 €**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**prévu : 45 295,00 €**

**réalisé : 35 356,51 €**

Les principales dépenses de ce chapitre concernent principalement des prestations de services, maintenance et autres frais divers.

**Chapitre 012** : Charges de personnel, frais assimilés

**prévu : 329 680,00 €**

**réalisé : 301 315,06 €**

Frais de personnel.

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**prévu : 10,00 €**

**réalisé : 0,83 €**

Régularisations sur prélèvements à la source.

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections

prévu : 18 964,00 €

réalisé : 7 150,06 €

Dotation aux amortissements.

- **Recettes** : 393 941,31 €

**Chapitre 70** : Produits services, domaine et ventes diverses

prévu : 335 237,01 €

réalisé : 335 237,01 €

Participation des communes et de SNA.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

prévu : 10,00 €

réalisé : 2,31 €

Produits de gestion, régularisations sur prélèvements à la source.

**Chapitre 002** : Excédent de fonctionnement reporté

prévu : 58 701,99 €

réalisé : 58 701,99 €

Résultat 2024 reporté en 2025

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **52 997,92 €**.

- **Dépenses** : 1 042,20 €

**Chapitre 20** :

prévu : 23 822,50 €

réalisé : 0,00 €

Restes à réaliser : 0,00 €

Achat logiciel informatique non réalisé.

**Chapitre 21** :

prévu : 29 175,42 €

réalisé : 1 042,20 €

Equipement informatique.

- **Recettes** : 41 354,94 €

**Chapitre 10** : Dotations, fonds divers et réserves

prévu : 0,00 €

réalisé : 170,96 €

FCTVA

**Chapitre 040** : Amortissements

prévu : 18 964,00 €

réalisé : 7 150,06 €

**Chapitre 001** : Solde d'exécution positif reporté

prévu : 34 033,92 €

réalisé : 34 033,92 €

Résultats 2024 reportés en 2025

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de l'instruction du droit des sols, tel que présenté.**

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de l'instruction du droit des sols.**

~\*~\*

## **DELIBERATION N°CC/26-135 Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises pour l'exercice 2025.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **434 745,47 €**.

- **Dépenses : 36 391,13 €**

#### **Dépenses réelles :**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général

**prévu : 84 030,00 €**

**réalisé : 18 543,06 €**

Il s'agit des charges de gestion courante (énergie, entretien, assurance...).

**Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante

**prévu : 350 715,47 €**

**réalisé : 17 848,07 €**

Annulations de créances et reversement d'excédents

- **Recettes : 431 529,01 €**

#### **Recettes réelles :**

**Chapitre 70** : Produits des services, du domaine et ventes

**prévu : 30 010,00 €**

**réalisé : 15 279,00 €**

Ces recettes concernent les provisions pour charges versées par nos locataires.

**Chapitre 75** : Autres produits de gestion courante

**prévu : 163 000,00 €**

**réalisé : 174 524,54 €**

Cette recette concerne le versement des loyers de nos locataires.

#### **Résultat reporté :**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



## Résultat 2024 reporté

prévu : 241 735,47 €

réalisé : 241 735,47 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **108 318,51 €**.

- **Dépenses : 2 536,58 €**

#### Dépenses réelles :

##### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

prévu : 108 230,00 €

réalisé : 2 536,58 €

Remboursement des cautions.

##### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

prévu : 88,51 €

réalisé : 0,00 €

- **Recettes : 2 654,96 €**

#### Recettes réelles :

##### Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

prévu : 108 230,00 €

réalisé : 2 566,45 €

Dépôts des cautions

#### Résultat reporté :

## Résultat 2024 reporté

prévu : 88,51 €

réalisé : 88,51 €

#### *Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.***

~\*~

### DELIBERATION N°CC/26-136 Budget annexe de la Caserne Fieschi : compte administratif 2025

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de la Caserne Fieschi pour l'exercice 2025.

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Le budget annexe de la **Caserne Fieschi** est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **117 832,07 €**.

- **Dépenses : 2 345,53 €**

**Dépenses réelles : 2 345,53 €**

**Chapitre 011 : Charges à caractère général**

prévu : 117 832,07 €

réalisé : 2 345,53 €

Frais liés à l'entretien des terrains.

- **Recettes : 81 457,60 €**

**Recettes réelles : 2 345,53 €**

**Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

prévu : 38 720,00 €

réalisé : 2 345,53 €

Concerne la prise en charge des dépenses hors stock par le budget principal.

**Résultat reporté**

prévu : 79 112,07 €

réalisé 79 112,07 €

Résultat 2024 reporté

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **828 309,59 €**.

- **Dépenses : 828 309,59 €**

Résultat 2024 reporté

prévu : 828 309,59 €

réalisé 828 309,59 €

- **Recettes : 0,00 €**

**Recettes réelles**

**Chapitre 16 : Emprunts et dette assimilées**

prévu : 828 309,59 €

réalisé : 0,00 €

Recours à l'emprunt non réalisé

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de la Caserne Fieschi, tel que présenté.***

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de la Caserne Fieschi.***

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-137 Budget annexe du Normandie Parc : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe du Normandie Parc pour l'exercice 2025.

Le budget annexe du Normandie Parc est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 395 000,00 €**.

- **Dépenses** : 148 790,50 €

#### **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

**Prévu : 3 395 000,00 €      Réalisé : 148 790,50 € Restes à réaliser : 265 914,80 €**

Etudes, travaux, entretien de terrain.

Normandie Parc Nord : 7 215,00 € de réalisé et 5 595,00 € de restes à réaliser.

Normandie Parc Sud : 141 575,50 € de réalisé et 260 319,80 € de restes à réaliser.

- **Recettes** : 148 790,50 €

#### **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

**Prévu : 5 000,00 €      Réalisé : 1 220,00 €**

Financement des charges hors stocks par le budget principal

#### **Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

**Prévu : 3 390 000,00 €      Réalisé : 147 570,50 €**

Opérations de stocks

Normandie Parc Nord : 7 215,00 €

Normandie Parc Sud : 140 355,50 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **3 390 000,00 €**.

- **Dépenses** : 147 570,50 €

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



#### **Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections**

prévu : 3 390 000,00 €

réalisé : 147 570,50 €

Travaux stockés

Normandie Parc Nord : 7 215,00 €

Normandie Parc Sud : 140 355,50 €

- **Recettes : 156 528,22 €**

#### **Chapitre 16 : Emprunt**

Prévu : 3 233 471,78 €

Réalisé : 0,00 €

#### **Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté de la section d'investissement**

Prévu : 156 528,22 €

Réalisé : 156 528,22 €

Solde d'exécution d'investissement reporté de l'exercice précédent.

*Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de Normandie Parc, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de Normandie Parc.***

~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-138 Budget annexe de la ZAE Les Saules : compte administratif 2025

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe de la Zone d'Activités économiques des Saules pour l'exercice 2025.

Le budget annexe de la Zone d'Activités économiques les Saules est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **1 233 686,57 €**.

- **Dépenses : 532,88 €**

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 43 686,57 €

réalisé : 531,24 €

Les dépenses de ce chapitre concernent principalement les frais d'entretien et d'éclairage de la zone.

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

prévu : 590 000,00 € réalisé : 1,64 €

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 600 000,00€ réalisé : 0,00 €

Transfert de charges en compte de stock

- **Recettes** : 531,24 €

Chapitre 70 : Produits services, domaine, ventes diverses

prévu : 600 000,00 € réalisé : 0,00 €

Prévision ventes de terrains aménagés

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 33 280,00 € réalisé : 531,24 €

Part de charges générales prise en charge par le budget principal de SNA

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 600 406,57 € réalisé : 0,00 €

Transfert de charges en compte de stock

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **600 406,57 €**.

- **Dépenses**

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 600 406,57 € réalisé : 0,00 €

Constatation du stock au 31/12/2025.

- **Recettes**

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

prévu : 406,57 € réalisé : 406,57 €

Excédent d'investissement reporté exercice précédent.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 600 000,00 € réalisé : 0,00 €

Constatation du stock au 31/12/2025.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de la ZAE Les Saules, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de la ZAE Les Saules.

~*~

DELIBERATION N°CC/26-139 Budget annexe d'Eco Seine : compte administratif 2025

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025, soumis à votre approbation, est l'état détaillé de l'exécution du budget annexe Eco Seine pour l'exercice 2025.

Le budget annexe Eco Seine est un budget hors taxes qui enregistre les dépenses et les recettes liées à l'aménagement et aux travaux, mais également les écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **739 309,63 €**.

Dépenses : 22 712,89 €

Dépenses réelles :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

prévu : 52 400,00 € réalisé : 22 712,64 €

Il s'agit des charges de gestion courante (énergie, entretien, ...).

Chapitre 65 : Autres Charges de gestion courante

prévu : 515 309,63 € réalisé : 0,25 €

Reversement prévisionnel d'excédents au budget principal. Régularisation centimes de TVA.

Dépenses d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 171 600,00 € réalisé : 000 €

Dépenses transférées en stock

• **Recettes** : 238 845,69 €

Recettes réelles :

Chapitre 70 : Produits de cession

prévu : 171 600,00 € réalisé : 0,00 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

prévu : 40 400,00 € réalisé : 21 242,64 €

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Prise en charge des charges de gestion par le budget principal de SNA

Recettes d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 311 176,58 € réalisé : 1 470,00 €

Dépenses transférées en stock

Résultat reporté :

Résultat 2024 reporté

prévu : 216 133,05 € réalisé : 216 133,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **311 176,58 €**.

- **Dépenses : 1 470,00 €**

Dépenses d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 311 176,58 € réalisé : 1 470,00 €

- **Recettes : 139 576,58 €**

Recettes réelles

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

prévu : 171 600,00 € réalisé : 0,00 €

Écritures de stocks

Résultat reporté :

Résultat 2024 reporté

prévu : 139 576,58 € réalisé : 139 576,58 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe de la zone d'activités Eco Seine, tel que présenté.***

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 88 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget annexe de la zone d'activités Eco Seine.

~*~

Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, entre dans la salle après la présentation et le vote des comptes administratifs 2025 des budgets et reprend la présidence de la séance.

~"~

DELIBERATION N°CC/26-140 N°CC/26-149 Budgets annexes : affectation des résultats 2025

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2025 des budgets annexes de SNA.

- Budget annexe de l'Assainissement ;
- Budget annexe du SPANC ;
- Budget annexe de l'Eau en Régie ;
- Budget annexe du Transport Urbain ;
- Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols ;
- Budget annexe de l'hôtel d'Entreprises ;
- Budget annexe de la Caserne Fieschi ;
- Budget annexe de Normandie Parc ;
- Budget annexe de la ZAE des Saules ;
- Budget annexe de la zone d'activités Eco Seine ;
- Budget annexe des Zones de développement économiques. (pas de budget en 2025)

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'adopter les affectations de résultat 2025 des budgets annexes de SNA telles que présentées.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte les affectations des résultats 2025 des budgets annexes.

~"~

Départ de Laurent LEGAY.

~"~

DELIBERATION N°CC/26-150 Budget annexe de l'Assainissement : budget supplémentaire 2026/DM n°1

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2026 s'élève à **+ 1 846 266,36 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 846 266,36	513 700,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 332 566,36
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 846 266,36	1 846 266,36

DÉPENSES REELLES : + 417 830,00 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 335 300,00 €

Achat d'études pour les stations d'épurations et mise en place filière provisoire de compostage de boues d'épuration.

Chapitre 65 - Charges de gestion courante : + 327 000,00 €

Admissions en non-valeur et virement de crédit suite à changement de la nouvelle nomenclature pour les indemnités transactionnelles avec Veolia.

Chapitre 67 - Charges spécifiques : - 249 918,00 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations : + 5 448,00 €

Provisions sur créances irrécouvrables selon l'état de provisionnement transmis par le comptable.

DÉPENSES D'ORDRE : + 1 428 436,36 €

Chapitre 023 : + 1 428 436,36 €

Virement à la section d'investissement

RECETTES REELLES : + 513 700,00 €

Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations : + 390 000,00 €

Produit de redevance supplémentaire d'assainissement suivant le coefficient de révision.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 123 700,00 €

Apurement de charges antérieurs à 2026.

Chapitre 002 : Résultat + 1 332 566,36 €

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

Fonctionnement			
	Budget Primitif	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	6 103 607,00 €	1 846 266,36 €	7 949 873,36 €
Recettes	6 103 607,00 €	1 846 266,36 €	7 949 873,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2025 s'élève à **+ 4 698 426,07 euros**, comprend la reprise des restes à réaliser 2025 en dépenses (1 844 544,02 €) comme en recettes (2 956 858,56 €), et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	1 741 567,51
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 844 544,02	2 956 858,56
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 2 853 882,05	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 698 426,07	4 698 426,07

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT :

Le montant des restes à réaliser pour les opérations d'équipement est de **+ 1 711 217,52 €**.
Vous trouverez le détail en annexes.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers :

Le montant des restes à réaliser est de **+ 133 326,50 €**. Régularisations avec l'Agence de l'eau pour réhabilitation de branchements. (Détail en annexes).

DÉPENSES D'ORDRE :

Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté : + 2 853 882,05 € Résultat reporté 2025.

RECETTES D'ÉQUIPEMENT :

Chapitre 13 : Subventions d'investissement : + 63 814,12 €

Le montant des restes à réaliser est de **+ 2 835 546,56 €** (détail en annexe)

Il s'agit essentiellement des subventions à percevoir de l'Agence de l'Eau pour les travaux en cours ou à venir.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : - 1 542 698,48 €

Recours à l'emprunt diminué au regard de l'affectation du résultat.

Chapitre 45 : Opérations pour compte de tiers :

Le montant des restes à réaliser est de + 121 313,00 € (détail en annexe)

Recettes financières :

Chapitre 1068 : + 1 741 567,51 € L'affectation partielle du résultat de fonctionnement antérieur en section d'investissement participe à l'autofinancement.

Recettes d'ordre

Chapitre 021 : + 1 478 884,36 € Virement de la section d'exploitation, qui participe à l'autofinancement de l'investissement.

Investissement				
	Budget Primitif	Restes à réaliser	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	3 477 722,00 €	1 844 544,02 €	2 853 882,05 €	8 176 148,07 €
Recettes	3 477 722,00 €	2 956 858,56 €	1 741 567,51 €	8 176 148,07 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement.

DELIBERATION N°CC/26-151 Budget annexe du SPANC : budget supplémentaire 2026/DM n°1

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

SECTION D'EXPLOITATION

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **399 130,63 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	399 130,63	34 496,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 364 634,10
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		399 130,63	399 130,63

DÉPENSES : + 399 130,63 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 61 910,13 €

Etude et accompagnement financier suite à une nouvelle convention.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 400 000,00 €

Transfert de chapitre suite à la nouvelle nomenclature des inscriptions pour les subventions de réhabilitation des installations d'assainissement (395 k€) et admissions en non-valeur (5 k€).

Chapitre 67 - Charges spécifiques : - 395 000,00 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 331 970,50 €

Chapitre 042 - Opération ordre transfert entre sections : + 250,00 €

Amortissements

RECETTES : + 399 130,63 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 434 328,53 €

Transfert de chapitre suite à la nouvelle nomenclature. Régularisation des écritures comptables pour les comptes de tiers.

Chapitre 77 - Produits spécifiques : - 400 000,00 €

Chapitre 78 - Reprise sur provisions et dépréciations : + 168,00 €

Reprise provisions sur admissions en non-valeur.

Chapitre 002 - Excédent 2025 de fonctionnement reporté : + 364 634,10 €

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	783 240,00 €	399 130,63 €	1 182 370,63 €
Recettes	783 240,00 €	399 130,63 €	1 182 370,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 1 074 221,74 euros**, reprend les résultats 2025, et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 074 221,74	332 220,50
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 742 001,24
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 074 221,74	1 074 221,74

DÉPENSES : + 1 074 221,74 €

Chapitre 21 - Dépenses d'équipement : + 639 893,21 €.

Chapitre 458117 - Opération de compte de tiers : + 434 328,53 €

Régularisation des opérations sous mandat.

RECETTES : + 1 074 221,74 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : + 331 970,50 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre transfert entre sections : + 250,00 €

Amortissements

Chapitre 001 – Excédent 2025 d'investissement reporté : + 742 001,24 €.

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



INVESTISSEMENT				
	Budget Primitif	Restes à réaliser	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	5 470,00 €	0,00 €	1 074 221,74 €	1 095 637,03 €
Recettes	5 470,00 €	0,00 €	1 074 221,74 €	1 095 637,03 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'adopter le budget supplémentaire - (décision modificative n°1) du budget annexe SPANC exercice 2026 tel que présenté.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe du SPANC.

~*~*~

DELIBERATION N°CC/26-152 Budget annexe de l'Eau : budget supplémentaire 2026/DM n° 1

Rapporteur : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2026 s'élève à **+ 1 522 012,62 euros** et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 522 012,62	562 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	(si déficit) 0,00	(si excédent) 960 012,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 522 012,62	1 522 012,62

DÉPENSES : 1 522 012,62 €

Chapitre 011 - Charges générales : + 457 005,41 €

Sont inscrits les crédits nécessaires à l'actualisation des redevances à verser aux délégataires et l'achat de fournitures pour la régie travaux, et le transfert comptable des crédits d'assurance du personnel.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : + 162 000,00 €

Actualisation des redevances à verser aux délégataires et

Chapitre 65 - Charges de gestion : + 160 000,00 €

Ajustements sur factures estimées.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 743 007,21 €

RECETTES : + 1 522 012,62 €

Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations : + 562 000,00 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 25 000,00 €

Chapitre 77 - : Produits spécifiques : - 25 000,00 €

Chapitre 002 - Résultat reporté 2025 : + 960 012,62 €

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

	Fonctionnement		
	Budget Primitif	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	12 735 740,00 €	1 522 012,62 €	14 257 752,62 €
Recettes	12 735 740,00 €	1 522 012,62 €	14 257 752,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2026 s'élève à **+ 1 136 593,56 euros**, comprend la reprise des résultats et restes à réaliser 2025 en dépenses (1 240 496,26 €) comme en recettes (704 315,50 €), et se répartit de la manière suivante :

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-103 902,70	-1 640 517,79
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 240 496,26	704 315,50
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 072 795,85
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 136 593,56	1 136 593,56

DÉPENSES : 1 136 593,56 €

Opérations d'équipement : - 103 902,70 €

Ajustement des opérations d'équipement (Cf détails du tableau).

Le montant des restes à réaliser est de + 1 240 496,26 €.

RECETTES : 1 136 593,56 €

Recettes d'équipement

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : - 771 118,00 €

Le montant des restes à réaliser est de + 693 573,00 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : - 1 612 407,00 €

Baisse du recours à l'emprunt.

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : + 10 742,50 €

Restes à réaliser sur régularisation, avenant sur marché.

Recettes d'ordre

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation, qui participe à l'autofinancement de l'investissement : + 743 007,21 €

Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté 2025 : + 2 072 795,85 €

Investissement				
	Budget Primitif	Restes à réaliser	BS/DM1	TOTAL BUDGET
Dépenses	5 485 450,00 €	1 240 496,26 €	- 103 902,70 €	6 622 043,56 €
Recettes	5 485 450,00 €	704 315,50 €	432 278,06 €	6 622 043,56 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'Eau en Régie sur l'exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de l'Eau en Régie.

~~~

## **DELIBERATION N°CC/26-153 Budget annexe du Transport urbain : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur :** Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025. Il n'y a pas de restes à réaliser 2025.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget primitif 2026 s'élève à **387 790,35 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                   | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION | RECETTES DE LA SECTION<br>D'EXPLOITATION |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| V<br>O<br>T<br>E                          | CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) | 387 790,35                               | 4 808,00                                 |
|                                           | +                                                                 | +                                        | +                                        |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S           | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)          | 0,00                                     | 0,00                                     |
|                                           | 002 RESULTAT D'EXPLOITATION<br>REPORTE                            | (si déficit)<br>0,00                     | (si excédent)<br>382 982,35              |
| =                                         |                                                                   | =                                        | =                                        |
| TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION<br>(3) |                                                                   | 387 790,35                               | 387 790,35                               |

**DÉPENSES : + 387 790,35 €**

#### Dépenses réelles

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 382 982,35 €**

**Chapitre 67 - Charges spécifiques : + 200,00 €**

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations : + 31,00 €**

#### Dépenses d'ordre

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre transfert entre sections : + 4 577,00 €**

**RECETTES : + 387 790,35 €**

#### Recettes réelles

**Chapitre 73 - Produits issus de la fiscalité : + 4 808,00 €**

**Chapitre 002 - Résultat 2025 reporté : + 382 982,35 €**

Réaffectation des personnels mis à disposition du budget principal.

|                 | Fonctionnement  |              |                |
|-----------------|-----------------|--------------|----------------|
|                 | Budget Primitif | BS/DM1       | TOTAL BUDGET   |
| <b>Dépenses</b> | 3 992 820,00 €  | 387 790,35 € | 4 380 610,35 € |
| <b>Recettes</b> | 3 992 820,00 €  | 387 790,35 € | 4 380 610,35 € |

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2025 s'élève à **+ 487 042,50 euros**, et se répartit de la manière suivante :

|                                             |                                                                                                          | DEPENSES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT | RECETTES DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|--------------------------------------------|
| V<br>O<br>T<br>E                            | CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES<br>AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y<br>compris les comptes 1064 et 1068) | 487 042,50                                 | 4 577,00                                   |
|                                             |                                                                                                          |                                            |                                            |
| R<br>E<br>P<br>O<br>R<br>T<br>S             | +                                                                                                        | +                                          | +                                          |
|                                             | RESTES A REALISER (R.A.R) DE<br>L'EXERCICE PRECEDENT (2)                                                 | 0,00                                       | 0,00                                       |
|                                             | 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA<br>SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE                                          | (si solde négatif)<br>0,00                 | (si solde positif)<br>482 465,50           |
| =                                           |                                                                                                          | =                                          | =                                          |
| TOTAL DE LA SECTION<br>D'INVESTISSEMENT (3) |                                                                                                          | 487 042,50                                 | 487 042,50                                 |

**DÉPENSES : + 487 042,50 €**

**Dépenses d'équipement : + 487 042,50 €**

**Opérations d'équipement : 487 042,50 €**

Crédits prévisionnels pour les Pôles multimodaux pour 486 392,50 € et 650 € pour étude des bâtiments.

**RECETTES : + 487 042,50 €**

**Recettes d'ordre :**

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections : + 4 577,00 €**

**Chapitre 001 - Excédent d'investissement 2025 reporté : + 482 465,50 €**

| Investissement |                 |                   |              |              |
|----------------|-----------------|-------------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 35 491,00 €     | - €               | 487 042,50 € | 522 533,50 € |
| Recettes       | 35 491,00 €     | - €               | 487 042,50 € | 522 533,50 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe du Transport Urbain sur l'exercice 2026 tel que présenté.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe du Transport Urbain.**

~\*~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-154 Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur :** Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats et restes à réaliser 2025.

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **- 9 200,00 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES             | RECETTES                   |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | -9 200,00            | -59 318,85                 |
| +                                         |                                                                | +                    | +                          |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 0,00                 | 0,00                       |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | (si déficit)<br>0,00 | (si excédent)<br>50 118,85 |
| =                                         |                                                                | =                    | =                          |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | -9 200,00            | -9 200,00                  |

**DÉPENSES : - 9 200,00 €**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : - 3 000,00 €**

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : - 6 200,00 €**

**RECETTES : - 9 200,00 €**

**Recettes réelles :**

**Chapitre 70 - Produits services, domaine et ventes diverses : - 59 318,85 €**

Remboursements de frais de personnels et charges générales par les communes bénéficiant du service.

**Chapitre 002 - Résultat 2025 reporté : + 50 118,85 €.**

| Fonctionnement |                 |              |              |
|----------------|-----------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 407 165,00 €    | - 9 200,00 € | 397 965,00 € |
| Recettes       | 407 165,00 €    | - 9 200,00 € | 397 965,00 € |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2025 s'élève à **+ 34 112,74 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                        |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 34 112,74                  | -6 200,00                       |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                               |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                            |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>40 312,74 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                               |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 34 112,74                  | 34 112,74                       |

**DÉPENSES : + 34 112,74 €**

**Dépenses réelles :**

**Chapitre 21 - Dépenses d'équipement : + 34 112,74 €**

Matériel informatique.

**RECETTES : + 34 112,74 €**

**Recettes réelles :**

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : - 6 200,00 €**

**Chapitre 001 : Résultat 2025 reporté : + 40 312,74 €**

| Investissement |                 |                   |             |              |
|----------------|-----------------|-------------------|-------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1      | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 13 800,00 €     | 0,00 €            | 34 112,74 € | 47 912,74 €  |
| Recettes       | 13 800,00 €     | 0,00 €            | 34 112,74 € | 47 912,74 €  |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- ***D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols sur l'exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols.***

~\*~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-155 Budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| <b>SECTION</b>        | <b>DE</b> |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |           |

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 395 152,88 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES     | RECETTES      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 395 152,88   | 5,00          |
| +                                         |                                                                | +            | +             |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 0,00         | 0,00          |
|                                           |                                                                | (si déficit) | (si excédent) |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | 0,00         | 395 147,88    |
| =                                         |                                                                | =            | =             |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 395 152,88   | 395 152,88    |

**DÉPENSES : + 395 152,88 €**

**Dépenses réelles :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 94 897,26 €**

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : + 299 881,62 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



**RECETTES : + 395 152,88 €**

**Chapitre 78 - Reprises provisions (semi-budgétaires) : + 5,00 €**

**Chapitre 002 - Excédent 2025 reporté : + 395 147,88 €**

| Fonctionnement |                 |              |              |
|----------------|-----------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 193 010,00 €    | 395 152,88 € | 588 162,88 € |
| Recettes       | 193 010,00 €    | 395 152,88 € | 588 162,88 € |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 300 000 euros**, et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                     |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 300 000,00                 | 299 881,62                   |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                            |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                         |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>118,38 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                            |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 300 000,00                 | 300 000,00                   |

**DÉPENSES : + 300 000,00 €**

**Dépenses réelles :**

**Chapitre 21 - Dépenses d'équipement : + 300 000,00 €**

**RECETTES : + 300 000,00 €**

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 299 881,62 €**

**Chapitre 001 - Excédent 2025 reporté : + 118,38 €**

| INVESTISSEMENT |                 |                   |              |              |
|----------------|-----------------|-------------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 108 230,00 €    | 0,00 €            | 300 000,00 € | 408 230,00 € |
| Recettes       | 108 230,00 €    | 0,00 €            | 300 000,00 € | 408 230,00 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises sur l'exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 89 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de l'Hôtel d'Entreprises.***

~~~~~

Retour de Laurent LEGAY.

~~~~~

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**DELIBERATION N°CC/26-156 Budget annexe de la Caserne Fieschi : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2026 s'élève à **+ 177 732,61 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES     | RECETTES      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 177 732,61   | 98 620,54     |
| +                                         |                                                                | +            | +             |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 0,00         | 0,00          |
|                                           |                                                                | (si déficit) | (si excédent) |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | 0,00         | 79 112,07     |
| =                                         |                                                                | =            | =             |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 177 732,61   | 177 732,61    |

**DÉPENSES :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 44 746,00 €**

Etudes et entretien de la zone.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 79 112,07 €**

Reversement de l'excédent au budget principal SNA.

**Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections : + 53 874,54 €**

Ecritures de stocks

**RECETTES :**

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : + 63 619,54 €**

Recettes sur concession Fieschi 53 874,54 € + versement du budget principal 9 745,00 €.

**Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections : + 35 001,00 €**

Ecritures de stocks

**Chapitre 002 : Résultat 2025 reporté : + 79 112,07 €.**

|          | Fonctionnement  |              |              |
|----------|-----------------|--------------|--------------|
|          | Budget Primitif | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses | 725 000,00 €    | 177 732,61 € | 902 732,61 € |
| Recettes | 725 000,00 €    | 177 732,61 € | 902 732.61 € |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 828 309,59 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                         | RECETTES                   |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 50 001,00                        | 878 310,59                 |
| +                                        |                                                                                          | +                                | +                          |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                             | 0,00                       |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>828 309,59 | (si solde positif)<br>0,00 |
| =                                        |                                                                                          | =                                | =                          |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 878 310,59                       | 878 310,59                 |

## DÉPENSES

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : + 15 000,00 €**

Dépôts et cautionnements reçus

**Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections : + 35 001,00 €**

Ecritures de stocks

**Chapitre 001 - Résultat 2025 reporté : + 828 309,59 €**

## RECETTES

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : + 824 436,05 €**

Recours à l'emprunt 809 436,05 € et 15 000,00 € pour Dépôts et cautionnements reçus.

**Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections : + 53 874,54 €**

Ecritures de stocks.

| Investissement |                 |              |                |
|----------------|-----------------|--------------|----------------|
|                | Budget Primitif | BS/DM1       | TOTAL BUDGET   |
| Dépenses       | 350 000,00 €    | 878 310,59 € | 1 228 310,59 € |
| Recettes       | 350 000,00 €    | 878 310,59 € | 1 228 310,59 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la Caserne Fieschi sur l'exercice 2026 tel que présenté.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de la Caserne Fieschi.**

~\*~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-157 Budget annexe du Normandie Parc : budget supplémentaire 2026/DM n° 1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget primitif 2026 s'élève à **+ 265 914,80 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES             | RECETTES              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 0,00                 | 265 914,80            |
| +                                         |                                                                | +                    | +                     |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 265 914,80           | 0,00                  |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | (si déficit)<br>0,00 | (si excédent)<br>0,00 |
| =                                         |                                                                | =                    | =                     |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 265 914,80           | 265 914,80            |

## DÉPENSES :

**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 265 914,80 €**

Restes à réaliser de fonctionnement de 2025, à savoir :

### Normandie Parc

- Travaux de voirie pour 5 595,00 €

### Normandie Parc Sud

Sur les crédits de paiement 2025 conformément à l'AE/CP :

- Etudes et prestations de services pour 4 940,00 €
- Achats de Matériel, équipements et travaux pour 255 379,80 €

## RECETTES :

**Chapitre 042 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 265 914,80 €**

Ecritures de stocks.

| Fonctionnement |                 |                |                |                |
|----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
|                | Budget Primitif | RAR 2025       | BS/DM1         | TOTAL BUDGET   |
| Dépenses       | 3 320 000,00 €  | + 265 914,80 € | 0,00 €         | 3 385 914,80 € |
| Recettes       | 3 320 000,00 €  | 0,00 €         | + 265 914,80 € | 3 385 914,80 € |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 265 914,80 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                       |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 265 914,80                 | 256 957,08                     |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                              |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                           |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>8 957,72 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                              |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 265 914,80                 | 265 914,80                     |

## DÉPENSES :

**Chapitre 040 : Opérations d'ordre transfert entre sections : 265 914,80 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Ecritures de stocks.

## RECETTES :

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 256 957,08 €**

Recours à l'emprunt

**Chapitre 001 : Résultat 2025 reporté : + 8 957,72 €**

| INVESTISSEMENT |                 |                   |              |                |
|----------------|-----------------|-------------------|--------------|----------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET   |
| Dépenses       | 3 320 000,00 €  | 0,00 €            | 265 914,50 € | 3 585 914,80 € |
| Recettes       | 3 320 000,00 €  | 0,00 €            | 265 914,50 € | 3 585 914,80 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de Normandie Parc sur l'exercice 2026 tel que présenté.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire, décision modificative n°1 du budget annexe de Normandie Parc.**

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-158 Budget annexe de la ZAE Les Saules : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur :** Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget primitif 2026 s'élève à **+ 40 321,64 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES     | RECETTES      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|---------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 40 000,00    | 40 321,64     |
| +                                         |                                                                | +            | +             |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 320,00       | 0,00          |
|                                           |                                                                | (si déficit) | (si excédent) |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | 1,64         | 0,00          |
| =                                         |                                                                | =            | =             |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 40 321,64    | 40 321,64     |

## DÉPENSES :

**Chapitre 011 : Charges générales : + 320,00 €**

Restes à réaliser de fonctionnement - Charges d'entretien de terrains.

**Chapitre 042 : Transfert de charges en comptabilité de stock : + 40 000,00 €.**

**Chapitre 002 : Résultat reporté 2025 : + 1,64 €**

**RECETTES :**

**Chapitre 042 : Transfert de charges en comptabilité de stock : + 40 321,64 €.**

|          | Fonctionnement  |                   |              |              |
|----------|-----------------|-------------------|--------------|--------------|
|          | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses | 702 000,00 €    | 320,00 €          | 40 001, 64 € | 742 321,64 € |
| Recettes | 702 000,00 €    | - €               | 40 321, 64 € | 742 321,64 € |

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 40 321,64 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                     |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 40 321,64                  | 39 915,07                    |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                            |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                         |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>406,57 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                            |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 40 321,64                  | 40 321,64                    |

**DÉPENSES :**

**Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections : + 40 321,64 €**

Charges stockées.

**RECETTES :**

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : + 39 915,07 €**

Charges stockées.

**Chapitre 001 : Résultat reporté 2025 : + 406,57 €**

| Investissement |                 |                   |             |              |
|----------------|-----------------|-------------------|-------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1      | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 370 000,00 €    | 0,00 €            | 40 321,64 € | 410 321,64 € |
| Recettes       | 370 000,00 €    | 0,00 €            | 40 321,64 € | 410 321,64 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la ZAE Les Saules sur l'exercice 2026 tel que présenté.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de la ZAE Les Saules.**

~\*~

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



## **DELIBERATION N°CC/26-159 Budget annexe d'Eco Seine : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les résultats 2025.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget primitif 2026 s'élève à **+ 354 239,38 €** et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES             | RECETTES                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 354 239,38           | 146 106,58                  |
| +                                         |                                                                | +                    | +                           |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 8 000,00             | 0,00                        |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | (si déficit)<br>0,00 | (si excédent)<br>216 132,80 |
| =                                         |                                                                | =                    | =                           |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 362 239,38           | 362 239,38                  |

#### **DÉPENSES :**

**Chapitre 011** : Charges à caractère général : + 8 000,00 €

Restes à réaliser de fonctionnement pour l'achat d'une bande de terrain.

**Chapitre 65** : Reversement d'excédent au budget principal : + 354 239,38 €

#### **RECETTES :**

**Chapitre 042** : Opération d'ordre transfert entre sections : + 146 106,58 €

Produits stockés.

**Chapitre 002** : Excédent 2025 reporté : + 216 132,80 €.

| Fonctionnement |                 |                   |              |              |
|----------------|-----------------|-------------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 325 482,00 €    | 8 000,00 €        | 354 239,38 € | 687 721,38 € |
| Recettes       | 325 482,00 €    | - €               | 362 239,38 € | 687 721,38 € |

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 146 106,58 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                         |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 146 106,58                 | 8 000,00                         |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                                |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                             |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>138 106,58 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                                |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 146 106,58                 | 146 106,58                       |

#### **DÉPENSES :**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Chapitre 040 : Opération d'ordre transfert entre sections : + 146 106,58€**  
Produits stockés.

**RECETTES :**

**Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : + 8 000,00 €**

**Chapitre 001 : Excédent 2025 reporté : + 138 106,58 €**

| Investissement |                 |                   |              |              |
|----------------|-----------------|-------------------|--------------|--------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1       | TOTAL BUDGET |
| Dépenses       | 158 491,00 €    | - €               | 146 106,58 € | 304 597,58 € |
| Recettes       | 158 491,00 €    | - €               | 146 106,58 € | 304 597,58 € |

*Il est proposé au Conseil Communautaire :*

- ***D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe de la zone d'activités d'Eco Seine sur l'exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe de la zone d'activités d'Eco Seine.***

~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-160 Budget annexe des Zones de Développement Economique : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026. Le compte administratif du budget annexe zones de développement économique étant à zéro, il n'y a pas de résultats 2025.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en modification du budget 2026 s'élève à **+ 2 560 320,00** euros et se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES             | RECETTES              |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-----------------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 2 560 320,00         | 2 560 320,00          |
| +                                         |                                                                | +                    | +                     |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 0,00                 | 0,00                  |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | (si déficit)<br>0,00 | (si excédent)<br>0,00 |
| =                                         |                                                                | =                    | =                     |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 2 560 320,00         | 2 560 320,00          |

**DÉPENSES :**

**Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 1 149 901,00 €**

Acquisition de terrain, études, et travaux d'aménagement de la zone.

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 130 259,00 €**

Reversement de l'excédent au budget principal de SNA.

**Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections : + 1 280 160,00 €**

Ecritures de stocks.

**RECETTES :**

**Chapitre 70 - Produits services, domaine, ventes diverses : + 1 280 160,00 €.**

Ventes de terrains aménagés.

**Chapitre 042 - Opérations ordre transfert entre sections : + 1 280 160,00 €**

Ecritures de stocks.

|          | Fonctionnement  |                |                |
|----------|-----------------|----------------|----------------|
|          | Budget Primitif | BS/DM1         | TOTAL BUDGET   |
| Dépenses | 500 000,00 €    | 2 560 320,00 € | 3 060 320,00 € |
| Recettes | 500 000,00 €    | 2 560 320,00 € | 3 060 320,00 € |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget primitif 2026 s'élève à **+ 1 280 160,00 euros** et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                   |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 1 280 160,00               | 1 280 160,00               |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                          |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 0,00                       | 0,00                       |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>0,00 |
|                                          | =                                                                                        | =                          | =                          |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 1 280 160,00               | 1 280 160,00               |

**DÉPENSES :**

**Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections : + 1 280 160,00 €**

Ecritures de stocks.

**RECETTES :**

**Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections : + 1 280 160,00 €**

Ecritures de stocks.

| INVESTISSEMENT |                 |                |                |
|----------------|-----------------|----------------|----------------|
|                | Budget Primitif | BS/DM1         | TOTAL BUDGET   |
| Dépenses       | 500 000,00 €    | 1 280 160,00 € | 1 780 160,00 € |
| Recettes       | 500 000,00 €    | 1 280 160,00 € | 1 780 160,00 € |

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget annexe des zones de Développement Économique sur l'exercice 2026 tel que présenté.**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité adopte le budget supplémentaire 2026, décision modificative n°1 du budget annexe des zones de Développement Économique.***

~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-161 Budget principal : compte de gestion 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le Conseil Communautaire entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable public, sauf règlement définitif.

Aussi, vous trouverez joint en annexe de ce rapport un extrait des comptes de gestion présentés par le comptable public reprenant la synthèse de l'exécution budgétaire de l'exercice 2025. Les données de ces documents sont conformes à celles de la comptabilité administrative de Seine Normandie agglomération.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le compte gestion 2025 du budget principal tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 2 (Martine SEGUELA et Amandine LIARD) ; Contre : 0 ; Pour : 88 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte de gestion 2025 du budget principal.***

~\*~

*Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, quitte la salle pendant la présentation et le vote du compte administratif 2025 du budget principal.*

*François OUZILLEAU reprend la présidence de la séance.*

~\*~

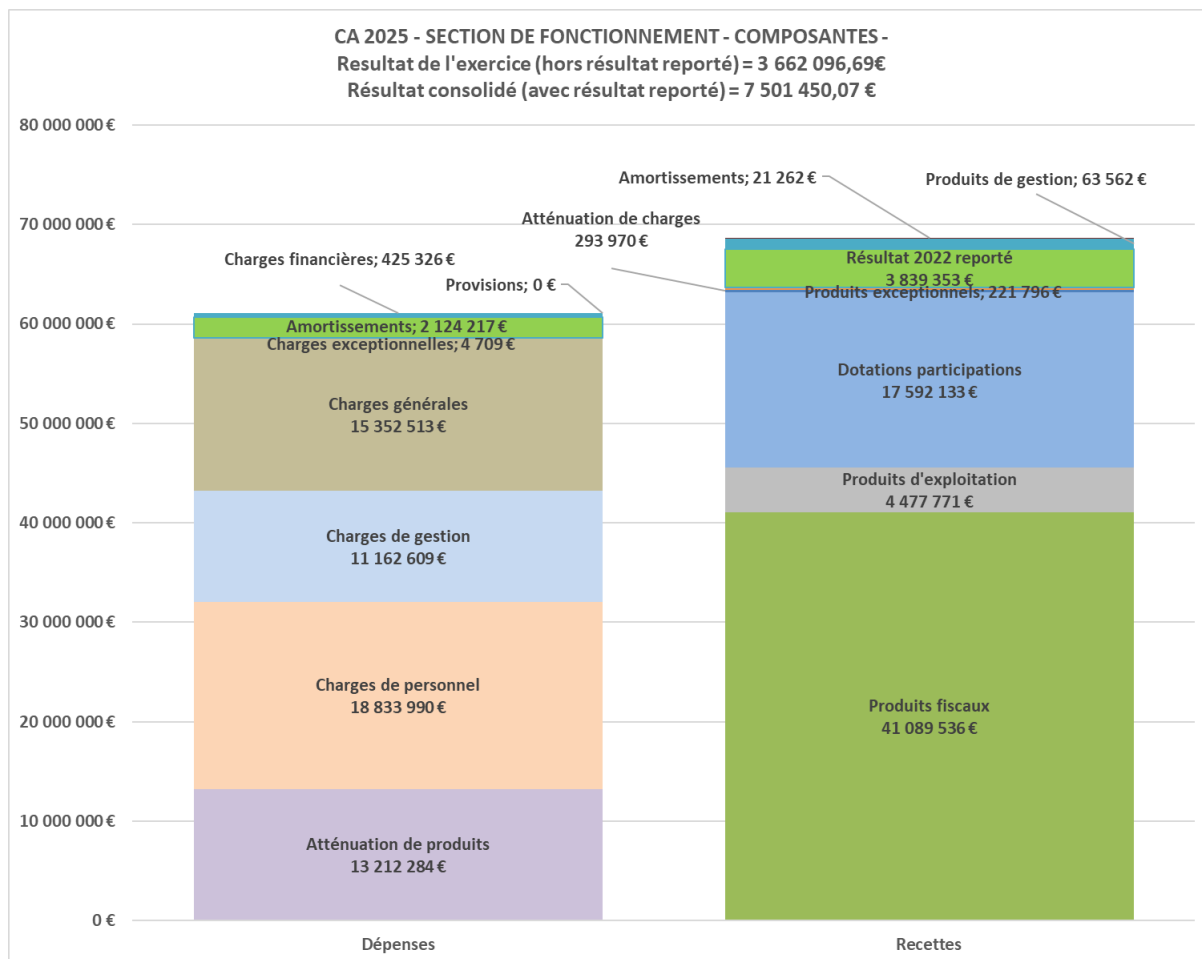
#### **DELIBERATION N°CC/26-162 Budget principal : compte administratif 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Le compte administratif 2025 soumis à votre approbation est l'état détaillé de l'exécution pour l'exercice 2025 du budget principal de Seine Normandie Agglomération.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de **67 754 778,38 €**.



## **DÉPENSES : 61 115 648,37 €**

### **Chapitre 011 - Charges générales :prévu : 16 535 294,53 € réalisé : 15 352 512,50 €**

Les dépenses de ce chapitre ont été réalisées en 2025 à 93 %. Les charges générales regroupent l'ensemble des charges nécessaires au bon fonctionnement de nos services. Le transport scolaire, les déchets, le sport et la gestion des eaux pluviales ont particulièrement mobilisé ce chapitre, pour les 2/3 des crédits engagés. Le disponible de crédits s'explique par l'aléa prévisionnel de l'effet inflation sur les contrats de gestion du transport scolaire, de l'énergie et des déchets.

### **Chapitre 012 - Charges de personnel : prévu 19 642 194,00 € réalisé : 18 833 990,02 €**

Les dépenses de ce chapitre ont été réalisées à 96 %. Le solde de crédits non engagés correspond aux recrutements non aboutis.

### **Chapitre 014 - Atténuations de produits : prévu 14 215 775,00 € réalisé : 13 212 284,47 €**

Ce chapitre concerne principalement les attributions de compensation (10,3 M€) reversées aux communes. Un ajustement est réalisé chaque année sur la partie des services mis en commun avec la ville de Vernon, en application de la Loi MAPTAM. On y trouvera également le reversement de la part de TEOM relevant du périmètre du SYGOM (2,9 M€) et les remboursements au titre des dégrèvements fiscaux et des avances de fraction compensatoire de TVA ajustées par l'Etat (0,1 M €).

### **Chapitre 65 - Charges de gestion : prévu : 13 162 005,35 € réalisé : 11 162 609,35 €**

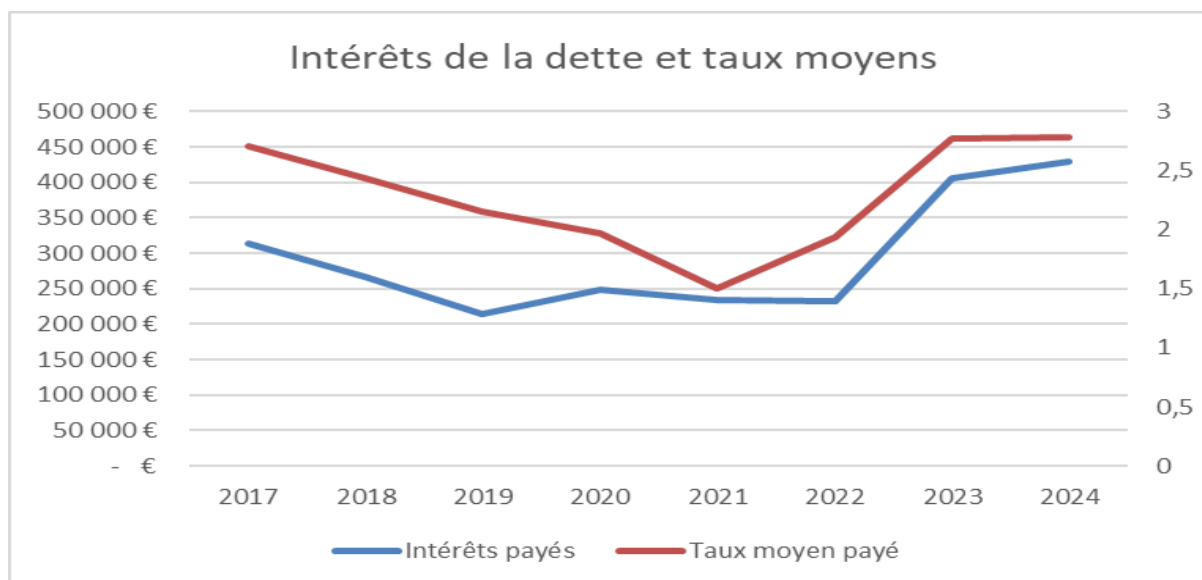
Ce chapitre enregistre notamment les participations au SETOM (5,3 M€) et les subventions et contributions de soutien au CIAS (0,9 M€), à l'OTC (0,2 M€), au MDIG (0,2 M€), à la jeunesse (0,1 M€), la mobilité (0,3 M€), la GEMAPI (0,2 M€), le soutien aux unions de commerçants (0,2 M€), la contribution forfaitaire au service délégué des piscines (2 M €), et le contrat de ville (0.1 M€). On

trouvera également les régularisations de produits constatés d'avance (0,5 M€). Les admissions en non-valeur et créances éteintes (0,4 M€).

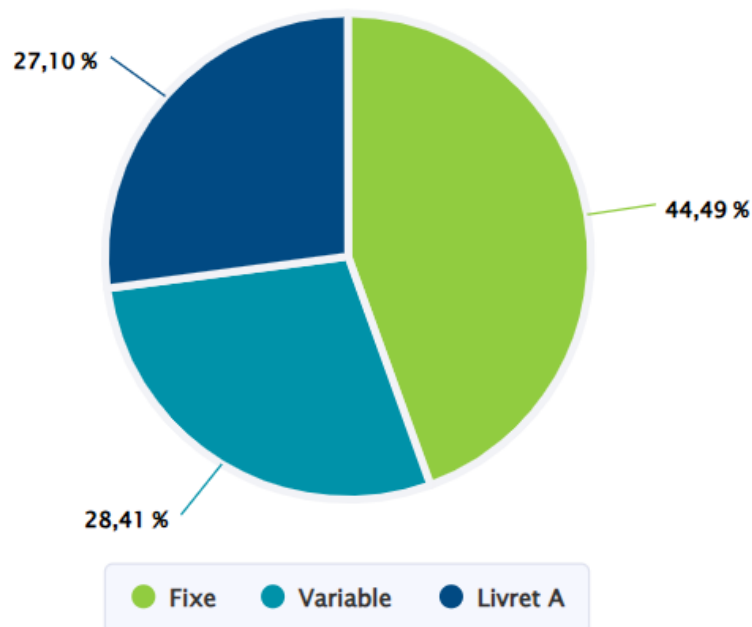
#### **Chapitre 66 - Charges financières : prévu : 475 000,00 € réalisé : 425 325,73 €**

Ces dépenses correspondent aux intérêts des emprunts. **Le taux annuel moyen payé en 2025 est de 2,38 %** pour un encours de 17,6 M€ au 31/12/2025 (capital restant dû au 31/12/2025 = 17 576 366,60).

*La progression des charges financières de SNA a été stabilisée à 0,4 M€, grâce à la stratégie à taux variables mise en place sur la dette récente.*



*La dette conserve une répartition équilibrée des risques entre taux fixe et taux variable.*



#### **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : prévu : 50 000,00 € réalisé : 4 709,19 €**

Les dépenses de ce chapitre concernent des annulations de titres sur les exercices antérieurs ainsi que le remboursement aux usagers de prestations annulées.

**Chapitre 68 - Provisions :      prévu : 146 350,50 €      réalisé : 0,00 €**

Les dépenses de ce chapitre concernent éventuelles provisions pour risques et charges. Aucune reprise de provision n'ayant été opérée, de nouvelles provisions ne s'avèrent pas nécessaires.

**Chapitre 023 - Virement de section : prévu : 1 160 791,00 €      réalisé : 0,00 €**

Le virement de section participe de la prévision d'autofinancement.

**Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section :**

**prévu : 2 367 368,00 € réalisé : 2 124 217,11 €**

Il s'agit de la dotation aux amortissements des immobilisations, qui participe à l'effort d'autofinancement. On trouvera également dans ce chapitre des écritures de plus ou moins-values sur opérations de cession (véhicules, matériels).

**RECETTES : 68 617 098,44 €**

**Chapitre 013 - Atténuations de charges : prévu : 272 270,00 € réalisé : 293 970,08 €**

Ce chapitre enregistre, pour l'essentiel, le remboursement, par notre assureur, des traitements du personnel en arrêt de maladie ou accident de service, ainsi que les remboursements sur charges de personnels mis à disposition.

**Chapitre 70 - Produits d'exploitation : prévu : 4 655 698,00 €      réalisé : 4 477 770,63 €**

Ce chapitre concerne les recettes propres à chaque compétence (participation aux ALSH, Petite Enfance, entrées piscine, transport scolaire, billets de spectacles...), ainsi que les participations des budgets annexes aux charges de supports du budget général.

**Chapitres 73 et 731 - Impôts et taxes : prévu : 40 768 706,00€ réalisé : 41 089 536,00 €**

Ces chapitres concernent les recettes fiscales (CFE, taxes foncières, taxe d'habitation, IFER, TASCOT et FNGIR), les attributions de compensation reversées par certaines communes à SNA et le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Est inscrit également, le produit de la fraction TVA liée à la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation et de la CVAE.

**Chapitre 74 - Dotations, participations :      prévu : 17 354 640 € réalisé : 17 592 132,59 €**

Les principales recettes enregistrées dans ce chapitre sont la DGF, les compensations d'exonérations fiscales, les subventions de la région au titre du transport scolaire et la participation de la CAF.

**Chapitre 75 - Produits de gestion : prévu : 537 360,00 € réalisé : 1 081 277,98 €**

Ce chapitre concerne notamment principalement l'apurement comptable des charges constatées d'avance (apurement des ENS antérieurs à 2025 pour 548 k€), le produit des locations de nos équipements 283 k€, le protocole transactionnel pour les terrains de tennis 104 k€.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels : prévu : 190 000,00 € réalisé : 221 796,11 €**

Les recettes enregistrées dans ce chapitre proviennent de produits exceptionnels qui ne peuvent être rattachés au fonctionnement courant de nos services (Vente de véhicules et matériel, divers remboursements et avoirs).

**Chapitre 78 - Provisions : prévu : 61 410,00 €      réalisé : 0,00 €**

Les recettes de ce chapitre concernent l'éventuelle reprise sur provisions pour risques et charges.

**Chapitre 042 - Amortissements : prévu : 75 341,00 € réalisé : 21 261, 67 €**

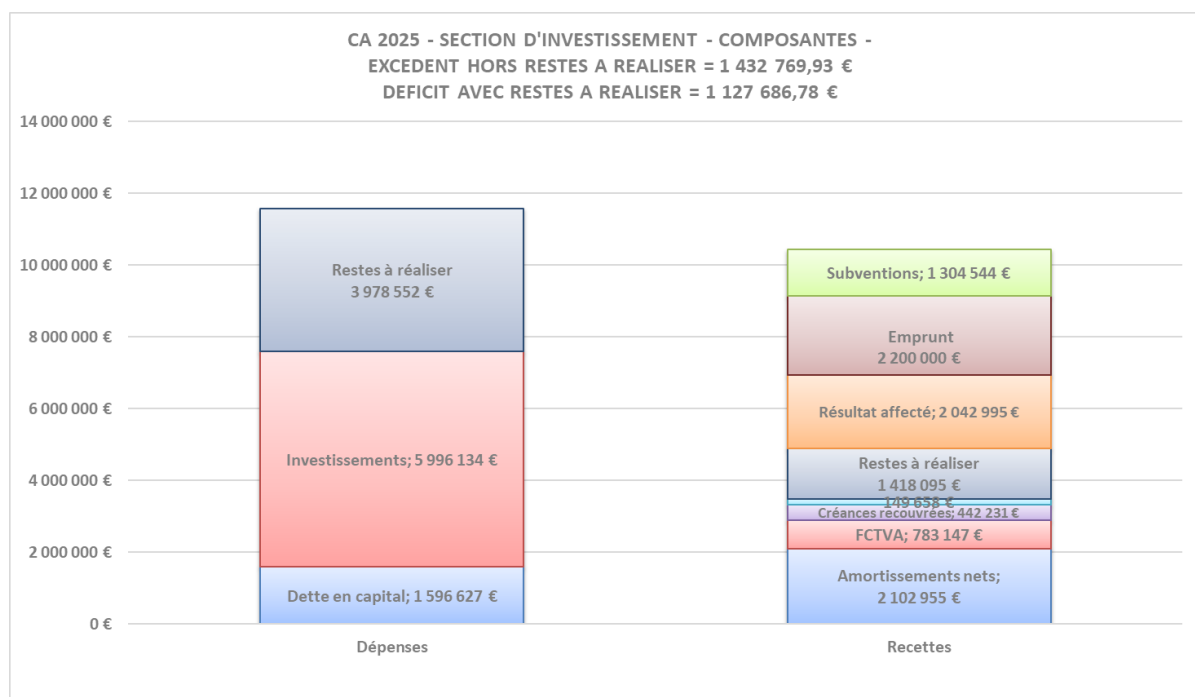
Il s'agit de l'amortissement des subventions transférables, qui constituent également des dépenses.

**Chapitre 002 - Résultat reporté :**      **prévu : 3 839 353,38 € réalisé : 3 839 353,38 €**

Excédent d'Exploitation constaté au compte administratif précédent après affectation des résultats.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les prévisions budgétaires de la section d'investissement s'élevaient en dépenses et en recettes à la somme de 16 458 832,76 €.



**DEPENSES : 8 061 920,83 €**

**Opérations d'équipement**

**Chapitres 20, 204, 21 et 23 - Opérations d'études et de travaux :**

| Budget          | Réalisé        | Reste à réaliser |
|-----------------|----------------|------------------|
| 13 304 337,25 € | 5 989 383,73 € | 3 842 997,36 €   |

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport, donnent dans le détail le montant des dépenses réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

**Chapitre 16 - Dette - Remboursement en capital :**

| Budget         | Réalisé      | Reste à réaliser |
|----------------|--------------|------------------|
| 1 639 300,00 € | 596 626,95 € | 0,00 €           |

**Chapitre 26 - Participations et créances rattachées :**

| Budget      | Réalisé | Reste à réaliser |
|-------------|---------|------------------|
| 50 000,00 € | 0,00    | 0,00             |

Titres de participation aux projets EnR (Energies renouvelables)

**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières :**

| Budget       | Réalisé | Reste à réaliser |
|--------------|---------|------------------|
| 160 000,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

Avances remboursables dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy    27120 Douains    Tél : 02 32 53 50 03    contact@sna27.fr    www.sna27.fr



#### **Chapitre 4581 - Opérations pour compte de tiers :**

| Budget       | Réalisé    | Reste à réaliser |
|--------------|------------|------------------|
| 164 254,51 € | 6 750,00 € | 135 554,51 €     |

Solde de travaux réalisés pour le compte de la ville de Vernon. Renouvellement Urbain OPAH-RU et skate parc.

#### **Opérations d'ordre**

#### **Chapitre 040 - Opérations de transfert entre sections :**

| Budget      | Réalisé     | Reste à réaliser |
|-------------|-------------|------------------|
| 75 341,00 € | 21 261,67 € | 0,00 €           |

Amortissement des subventions transférables et écritures d'ordre en moins-value

#### **Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :**

| Budget         | Réalisé      | Reste à réaliser |
|----------------|--------------|------------------|
| 1 065 600,00 € | 447 898,48 € | 0,00 €           |

Il s'agit de la constatation des avances sur travaux. Cette écriture est budgétairement neutre tant en dépenses qu'en recettes.

#### **RECETTES : 9 494 690,46 €**

#### **Recettes d'équipement**

#### **Chapitre 13 - Subventions d'investissement :**

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 2 871 736,53 € | 1 304 544,00 € | 1 262 259,69 €   |

Les recettes de ce chapitre concernent essentiellement les subventions versées. Les restes à réaliser concernent les subventions notifiées mais non versées.

Les tableaux qui figurent en annexe du présent rapport donnent dans le détail le montant des recettes réalisées sur chaque opération ainsi que les restes à réaliser.

#### **Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées :**

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 4 987 797,16 € | 2 200 000,00 € | 0,00 €           |

Recours à l'emprunt.

#### **Chapitre 20 - Immobilisations corporelles :**

| Budget      | Réalisé     | Reste à réaliser |
|-------------|-------------|------------------|
| 20 400,00 € | 20 580,00 € | 0,00 €           |

Annulation de mandat sur exercice antérieurs.

#### **Chapitre 27 - Autres immobilisations financières :**

| Budget       | Réalisé      | Reste à réaliser |
|--------------|--------------|------------------|
| 421 651,02 € | 421 651,02 € | 0,00 €           |

Remboursement des avances. Déploiement du THD.

## Recettes Financières

### Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves

#### Article 10222 - Fonds de compensation de la TVA :

| Budget         | Réalisé      | Reste à réaliser |
|----------------|--------------|------------------|
| 1 210 000,00 € | 783 146,57 € | 0,00 €           |

Il s'agit du FCTVA perçu pour l'exercice 2025.

#### Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 2 042 995,02 € | 2 042 995,02 € | 0,00 €           |

Cet article enregistre l'affectation partielle du résultat de fonctionnement de l'année précédente pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif précédent.

#### Chapitre 4582 - Opérations pour compte de tiers :

| Budget       | Réalisé | Reste à réaliser |
|--------------|---------|------------------|
| 155 835,77 € | 0,00 €  | 155 835,77 €     |

Régularisation sur décompte définitif du Skate Parc.

## Recettes d'ordre

#### Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation :

| Budget         | Réalisé | Reste à réaliser |
|----------------|---------|------------------|
| 1 160 791,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

Cette prévision participe à l'autofinancement de l'investissement. Elle se réalise dans le cadre de la décision d'affectation du résultat.

#### Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations :

| Budget     | Réalisé | Reste à réaliser |
|------------|---------|------------------|
| 5 000,00 € | 0,00 €  | 0,00 €           |

Les produits de cession ont été recouverts pour 606 400 € soit 400 000 € pour la vente de terrain César Lemaitre et 206 400 € pour la vente de terrain Friches de St Marcel. Elles sont comptabilisées dans les opérations d'ordre.

#### Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :

| Budget         | Réalisé        | Reste à réaliser |
|----------------|----------------|------------------|
| 2 367 368,00 € | 2 124 217,11 € | 0,00 €           |

Cette recette correspond à des écritures de plus ou moins-values sur opérations de cession, ainsi qu'à la dépense inscrite au chapitre 042 de la section de fonctionnement (amortissements des immobilisations). Elle contribue au financement général de la section d'investissement.

#### Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :

| Budget         | Réalisé      | Reste à réaliser |
|----------------|--------------|------------------|
| 1 065 600,00 € | 447 898,48 € | 0,00 €           |

Il s'agit de la constatation des avances sur travaux. Cette écriture est budgétairement neutre tant en dépenses qu'en recettes.

## Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté :

**Budget**  
**149 658,26 €**

**Réalisé**  
**149 658,26 €**

Excédent d'investissement constaté au compte administratif précédent.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter le compte administratif 2025 du budget principal tel que présenté.**

*Christian MAZURE qualifie l'excédent de 7,5 millions d'euros de sous-exécution budgétaire plutôt que de performance de gestion.*

*Pascal LEHONGRE répond que l'affichage d'un résultat à zéro est tout à fait normal : la totalité de l'excédent est automatiquement transférée pour couvrir le besoin exact de financement de la section d'investissement.*

François OUZILLEAU invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 7 (Clément BELLIERE, Martine SEGUELA, Christian MAZURE suppléant d'Hélène MARTINEZ, Anne-Marie DEZITTER, Josselin LAUNAY, Amandine LIARD et Charles ETILE) ; Contre : 0 ; Pour : 81 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ et Michel LAGRANGE) ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le compte administratif 2025 du budget principal.**

~\*~

*Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération, entre dans la salle après la présentation et le vote du compte administratif 2025 du budget principal et reprend la présidence de la séance.*

~\*~

## DELIBERATION N°CC/26-163 Budget principal : affectation des résultats 2025

**Rapporteur :** Pascal LEHONGRE

Il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats 2025 du budget principal de SNA et de reporter sur le budget supplémentaire 2025 du budget Principal de Seine Normandie Agglomération :

La section d'investissement est excédentaire mais ne permet pas de couvrir le financement des restes à réaliser, il est proposé de procéder au report des résultats de la manière suivante.

|          |                             | FONCTIONNEMENT  |                 | INVESTISSEMENT  |                |                   |
|----------|-----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|-------------------|
|          |                             | Budget          | Réalisé         | Budget          | Réalisé        | Restes à réaliser |
| RECETTES |                             | 67 754 778,38 € | 68 617 098,44 € | 16 458 832,76 € | 9 494 690,46 € | 1 418 095,46 €    |
| DEPENSES |                             | 67 754 778,38 € | 61 115 648,37 € | 16 458 832,76 € | 8 061 920,83 € | 3 978 551,87 €    |
| BALANCE  | Excédent                    |                 | 7 501 450,07 €  |                 | 1 432 769,63 € |                   |
|          | Besoin de financement       |                 |                 |                 |                | 2 560 456,41 €    |
|          | Besoin TOTAL de financement |                 |                 |                 | 1 127 686,78 € |                   |

### Affectation des résultats

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



|                       | Résultat de la section |                |                   |
|-----------------------|------------------------|----------------|-------------------|
|                       | Avant affectation      | Affectation    | Après affectation |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                        |                |                   |
| Excédent              | 7 501 450,07 €         | 1 127 686,78 € | 6 373 763,29 €    |
| Besoin de financement |                        |                |                   |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                        |                |                   |
| Excédent              | 1 432 769,63 €         |                | 1 432 769,63 €    |
| Besoin de financement |                        |                |                   |

- L'affectation partielle de 1 127 686,78 € du résultat de fonctionnement au chapitre 10 imputation 1068 en **recettes** d'investissement ;
- Le solde de l'excédent de fonctionnement de 6 373 763,29 € au chapitre 002 imputation 002 en **recettes** de fonctionnement ;
- Le solde d'exécution d'investissement au vu du résultat définitif, de 1 432 769,23 € en **recettes** d'investissement au chapitre 001 imputation 001.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **D'adopter l'affectation des résultats 2025 du budget principal telle que présentée.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 6 (Clément BELLIERE, Martine SEGUELA, Anne-Marie DEZITTER, Josselin LAUNAY, Amandine LIARD et Charles ETILE) ; Contre : 0 ; Pour : 84 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte l'affectation des résultats 2025 du budget principal.**

~\*~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-164 Budget principal : budget supplémentaire 2026/DM n°1**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Cette décision modificative va permettre d'inscrire les évolutions de prévisions de dépenses et recettes nouvelles dont nous avons eu connaissance depuis le vote du Budget Primitif 2026, et de reprendre les reports 2025 et restes à réaliser 2025.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section de fonctionnement à inscrire en complément du budget 2026 se répartit de la manière suivante :

|                                           |                                                                | DEPENSES             | RECETTES                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------|-------------------------------|
| VOTE                                      | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1) | 6 537 336,81         | 163 573,52                    |
| +                                         |                                                                | +                    | +                             |
| REPORTS                                   | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)        | 0,00                 | 0,00                          |
|                                           | 002 Résultat de fonctionnement reporté                         | (si déficit)<br>0,00 | (si excédent)<br>6 373 763,29 |
| =                                         |                                                                | =                    | =                             |
| Total de la section de fonctionnement (4) |                                                                | 6 537 336,81         | 6 537 336,81                  |

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : + 6 537 336,81 €**

**Chapitre 011 - Charges générales : + 1 209 496,36 €**

Inscriptions supplémentaires liées principalement à l'inflation ainsi que les revoyures validées lors de l'arbitrage du BP 2026.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion : - 405 004,00 €**

Ce chapitre intègre principalement la rémunération du délégataire de la piscine de Vernon Saint-Marcel (+ 196 k€) ainsi que des ajustements des subventions de fonctionnement vers le budget principal du CIAS de Seine Normandie (- 496,5 k€) ainsi que le budget de l'Office du tourisme pour (- 297 k€) au vu des résultats de 2025.

**Chapitre 66 - Charges financières : + 103 000,00 €**

Intérêts intercalaires liés au tirage de l'emprunt pour l'hôtel d'Agglomération.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions : + 2 033 363,70 €**

Dotations aux provisions créances douteuses 5 691,00 €

Provisions pour risques et charges 2 027 672,70 €

**Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : + 1 596 480,75 €**

**Chapitre 042 - Dotations aux amortissements : + 2 000 000,00 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT : + 6 537 336,81 €**

**Chapitre 70 - Produits de services, domaine & ventes diverses : + 25 000,00 €**

Ajustement des prévisions de produits liés à la tarification des services et remboursement par le SETOM des frais liés à des dépenses supplémentaires suivant la fermeture du quai de transfert de Pacy-sur-Eure pendant les travaux de la Déchetterie.

**Chapitres 73 + 731 - Impôts et taxes : + 235 396,00 €**

Intégration de l'impact du projet de loi de finances sur le montant attendu au titre de la DC RTP.

**Chapitre 74 - dotations et participations : - 931 490,00 €**

Intégration de l'impact du projet de loi de finances sur le montant attendu au titre de la suppression de la DC RTP et ajustements de dotations.

Prise en compte notamment des subventions complémentaires corrélatives aux actions de la jeunesse, de Natura 2000 et du fonds vert pour les études environnementales.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courantes : + 812 331,52 €**

Reversement de l'aide de l'Etat destinées aux autorités organisatrices de l'accueil de jeunes enfants par les communes. (244 k€) et à la régularisation par apurement de charges, lié notamment aux changements d'imputations (561 k€).

**Chapitre 77 - Produits financiers : + 22 336,00 €**

Cession véhicule SPANC.

**Chapitre 002 - Affectation de résultats 2025 : + 6 373 763,29 €**

Le résultat antérieur après affectation partielle en investissement est inscrit en report à ce chapitre.

| Fonctionnement |                 |                |                 |
|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
|                | Budget Primitif | BS/DM1         | TOTAL BUDGET    |
| Dépenses       | 64 006 740,00 € | 6 537 336,81 € | 70 544 076,81 € |
| Recettes       | 64 006 740,00 € | 6 537 336,81 € | 70 544 076,81 € |

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Le montant des dépenses et recettes de la section d'investissement à inscrire en complément du budget 2026 s'élève à + 8 691 226,87 euros, comprend la reprise des restes à réaliser 2025 en dépenses (3 978 551,87 €) comme en recettes (3 978 551,87 €), et se répartit de la manière suivante :

|                                          |                                                                                          | DEPENSES                   | RECETTES                           |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| VOTE                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1) | 4 712 675,00               | 5 840 361,78                       |
| +                                        |                                                                                          | +                          | +                                  |
| REPORTS                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)                                  | 3 978 551,87               | 1 418 095,46                       |
|                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)                         | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>1 432 769,63 |
| =                                        |                                                                                          | =                          | =                                  |
| Total de la section d'investissement (3) |                                                                                          | 8 691 226,87               | 8 691 226,87                       |

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT : + 8 691 226,87 €**

**Dépenses réelles d'investissement : + 4 712 675,00 € (hors RAR)**

**Dépenses d'équipement : + 1 389 476,00 €**

- **Sport pour + 0,00 €**  
Opération AP202604 – AP Réhabilitations piscines : + 100 000,00 €  
Opération 413200431 – Piscine La Grande Garenne : - 100 000,00 €
- **Jeunesse pour + 60 000,00 €**  
Opération 421202301 – ALSH Vexin sur Epte Ecole : + 60 000,00 €
- **Culture pour + 3 800,00 €**  
Opération 311200501 – Conservatoire du Musique : + 3 000,00 €  
Opération 312200401 - Bibliothèque de Gasny : + 800,00 €
- **Tourisme pour + 900,00 €**  
Opération 95200426 – Camping de Saint Marcel : + 900,00 €
- **GEPU pour + 300 000,00 €**  
Opération AP202404 - AP Schéma directeur eau pluviale : + 300 000,00 €
- **GEMA pour + 54 000,00 €**  
Opération AP202402 - AP Bassins versants : + 54 000,00 €
- **Développement durable pour + 10 000,00 €**  
Opération 820201503 – Développement circuits alimentaires de proximité : + 10 000,00 €
- **Environnement pour + 42 000,00 €**  
Opération 830202301 – Jardins – Forêts : pour 12 000,00 €  
Opération 830202302 – Dispositif patrimoine naturel : + 20 000,00 €  
Opération 830202402 – Mise en sécurité des cavités Natura 2000 : 10 000,00 €
- **Economie pour + 75 000,00 €**  
Opération 20260170 - PCAET plan climat air énergie : + 75 000,00 €
- **Urbanisme pour - 30 000,00 €**  
Opération 202401 - AP Schéma de Cohérence Territoriale SCOT : - 40 000,00 €  
Opération 518202501 - Valorisation patrimoniale : 10 000,00 €
- **Bâtiments pour + 425 000,00 €**  
Opération 1020201718 - Grandes interventions bâtiments : + 175 000,00 €  
Opération 202603020 - Hôtel d'agglomération : + 250 000,00 €
- **Achats pour + 92 336,00 €**  
Opération 1020202001 - Achats : + 10 000,00 €  
Opération 1020202602 AP - Pool Automobile : + 82 336,00 €
- **Informatique pour + 111 440,00 €**  
Opération 020201818 - Equipements informatiques : + 101 440,00 €

Opération 020201824 - Agglo numérique : + 10 000,00 €

**Subventions à des tiers :**

- **Economie pour + 15 000,00 €**  
Opération 90202301 - Impulsion proximité : + 15 000,00 €  
Opération
- **Appui aux communes pour + 170 000,00 €**  
Opération 824201719 - Aide aux communes : + 170 000,00 €
- **Habitat pour + 50 000,00 €**  
Opération 820200604 - Subvention logements sociaux : + 50 000,00 €
- **Economie pour + 10 000,00 €**  
Opération 20250161 – immobilier entreprises : + 10 000,00 €

**Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026 : + 3 842 997,36 €**

Le détail des restes à réaliser est reporté dans les tableaux en annexe.

**Dépenses financières : + 160 000,00 €**

**Chapitre 27 - Autres immobilisations financières : + 160 000,00 €**

Avances remboursables dans le cadre des marchés.

**Dépenses pour compte de tiers : + 135 554,51 € (restes à réaliser)**

45811403 Skate parc pour 127 054,51 €  
45811404 Renouvellement urbain – OPAH-RU pour 8 500 €

**Dépenses d'ordre : 3 163 199,00 €**

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 3 163 199,00 € (avances sur marchés)**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT : + 8 691 226,87 €**

**Recettes réelles d'investissement : - 919 317,97 (hors RAR)**

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement : + 1 067 525,00 €**

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : - 734 000,00€**

**Chapitre 10 - Apports, dotations et réserves : - 1 252 842,97 €**

Report sur 2027 de l'attribution du FCTVA pour les EPCI suivant la loi de finances 2026, donc crédits à retirer pour - 2 385 529,75 €.

Le compte 1068 reprend l'affectation du résultat décidée lors du vote du compte administratif 2025 pour + 1 127 686,78 €.

**Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : + 5 000,00 €**

**Recettes d'ordre d'investissement : + 6 759 679,75 €**

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 1 596 480,75 €**

**Chapitre 040 - dotations aux amortissements : + 2 000 000,00 €**

**Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : + 3 163 199,00 € (avances sur marchés)**

**Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : + 1 432 769,63 €**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Reprise du solde d'exécution de la section d'investissement constaté lors du vote du compte administratif 2025.

**Restes à réaliser 2025 reportés sur 2026 : + 1 418 095,46 €**

Le détail des restes à réaliser est reporté dans les tableaux en annexe.

| Investissement |                 |                   |                |                 |
|----------------|-----------------|-------------------|----------------|-----------------|
|                | Budget Primitif | Restes à réaliser | BS/DM1         | TOTAL BUDGET    |
| Dépenses       | 17 882 273,00 € | 3 978 551,87 €    | 4 712 675,00 € | 26 573 499,87 € |
| Recettes       | 17 882 273,00 € | 1 418 095,46 €    | 7 273 131,41 € | 26 573 499,87 € |

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'adopter le budget supplémentaire (décision modificative n°1) du budget principal exercice 2026 tel que présenté.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 6 (Clément BELLIERE, Martine SEGUELA, Anne-Marie DEZITTER, Josselin LAUNAY, Amandine LIARD et Charles ETILE) ; Contre : 0 ; Pour : 84 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants adopte le budget supplémentaire, décision modificative n°1 du budget principal.***

~\*~\*~

**DELIBERATION N°CC/26-165 Autorisations de Programme et d'Engagement et Crédits de paiement (AP/AE-CP) : création et actualisation**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement présenté au Rapport d'Orientations Budgétaires, il vous est proposé d'actualiser, de créer ou de clôturer les autorisations de programme et crédits de paiement (AP CP) et l'autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE CP) afin de faire correspondre les crédits de paiement au budget.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'actualiser, créer ou clôturer les autorisations de programme avec répartition des crédits de paiement des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du budget principal comme suit :***

***1. Budget Assainissement***

**AP 201209 CANALISATION DES BORDS DE SEINE II :**

| Année        | Dépenses              | Recettes              | Coût net              |
|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2012         | 580,00 €              | 95,00 €               | 485,00 €              |
| 2013         | 42 278,60 €           | 6 929,00 €            | 35 349,60 €           |
| 2014         | 45 864,84 €           | 7 644,00 €            | 38 220,84 €           |
| 2015         | 1 311 047,24 €        | 260 604,00 €          | 1 050 443,24 €        |
| 2016         | 4 139 176,72 €        | 1 581 661,00 €        | 2 557 515,72 €        |
| 2017         | 824 128,39 €          | 749 154,00 €          | 74 974,39 €           |
| 2018         | 38 848,99 €           | 30 475,00 €           | 8 373,99 €            |
| 2019         | 0,00 €                | 67 977,00 €           | - 67 977,00 €         |
| 2020         | 0,00 €                | - €                   | - €                   |
| 2021         | 0,00 €                | - €                   | - €                   |
| 2022         | 0,00 €                | - €                   | - €                   |
| 2023         | 0,00 €                | - €                   | - €                   |
| 2024         | 0,00 €                | 50 000,00 €           | - 50 000,00 €         |
| 2025         | 0,00 €                | 50 000,00 €           | - 50 000,00 €         |
| 2026         | 5 518,35 €            | 50 000,00 €           | - 44 481,65 €         |
| 2027         | 0,00 €                | 50 000,00 €           | - 50 000,00 €         |
| 2028         | 0,00 €                | 50 000,00 €           | - 50 000,00 €         |
| 2029         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2030         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2031         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2032         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2033         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2034         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2035         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2036         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2037         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2038         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2039         | 0,00 €                | 100 000,00 €          | - 100 000,00 €        |
| 2040         | 0,00 €                | 136 232,56 €          | - 136 232,56 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>6 407 443,13 €</b> | <b>4 190 771,56 €</b> | <b>2 216 671,57 €</b> |

AP 201603 CREATION DE RESEAU – DOUAINS, LA HEUNIERE, SAINT VINCENT DES BOIS :

| Année        | Dépenses              | Recettes              | Coût net              |
|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2017         | 86 548,50 €           | 14 425,00 €           | 72 123,50 €           |
| 2018         | 21 150,00 €           | 3 525,00 €            | 17 625,00 €           |
| 2019         | 19 465,91 €           | - €                   | 19 465,91 €           |
| 2020         | 0,00 €                | - €                   | - €                   |
| 2021         | 48 899,00 €           | - €                   | 48 899,00 €           |
| 2022         | 15 526,34 €           | - €                   | 15 526,34 €           |
| 2023         | 2 730 066,14 €        | - €                   | 2 730 066,14 €        |
| 2024         | 142 708,63 €          | - €                   | 142 708,63 €          |
| 2025         | 17 223,92 €           | 1 042 059,00 €        | - 1 024 835,08 €      |
| 2026         | 30 503,86 €           | 172 477,00 €          | - 141 973,14 €        |
| 2027         | 36 815,21 €           | - €                   | 36 815,21 €           |
| <b>TOTAL</b> | <b>3 148 907,51 €</b> | <b>1 232 486,00 €</b> | <b>1 916 421,51 €</b> |

AP 201831 SDA – EAUX USEES :

| Année        | Dépenses              | Recettes              | Coût net            |
|--------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|
| 2020         | 9 637,52 €            | - €                   | 9 637,52 €          |
| 2021         | 3 607,93 €            | 27 012,00 €           | - 23 404,07 €       |
| 2022         | 678,60 €              | 3 529,00 €            | - 2 850,40 €        |
| 2023         | 252 543,03 €          | - €                   | 252 543,03 €        |
| 2024         | 300 781,62 €          | - €                   | 300 781,62 €        |
| 2025         | 428 746,57 €          | 398 394,00 €          | 30 352,57 €         |
| 2026         | 637 892,18 €          | 857 094,00 €          | - 219 201,82 €      |
| 2027         | 210 000,00 €          | - €                   | 210 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>1 843 887,45 €</b> | <b>1 286 029,00 €</b> | <b>557 858,45 €</b> |

AP 201833 BOUAFLES – TRANSFERT DES EFFLUENTS :

| Année        | Dépenses            | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2020         | 182 715,00 €        | - €                 | 182 715,00 €        |
| 2021         | 16 465,00 €         | 3 056,00 €          | 13 409,00 €         |
| 2022         | 10 780,83 €         | - €                 | 10 780,83 €         |
| 2023         | 305 784,00 €        | - €                 | 305 784,00 €        |
| 2024         | 10 928,00 €         | - €                 | 10 928,00 €         |
| 2025         | 0,00 €              | 123 493,00 €        | - 123 493,00 €      |
| 2026         | 67 780,87 €         | 30 873,00 €         | 36 907,87 €         |
| 2027         | 136 030,27 €        |                     | 136 030,27 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>730 483,97 €</b> | <b>157 422,00 €</b> | <b>573 061,97 €</b> |

AP 201834 ECOUIS – DIAGNOSTIC ET MISE EN SEPARATIF :

| Année        | Dépenses              | Recettes            | Coût net              |
|--------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| 2018         | 3 216,00 €            | - €                 | 3 216,00 €            |
| 2019         | 2 016,66 €            | - €                 | 2 016,66 €            |
| 2020         | 0,00 €                | - €                 | - €                   |
| 2021         | 29 693,50 €           | 12 911,00 €         | 16 782,50 €           |
| 2022         | 31 776,05 €           | - €                 | 31 776,05 €           |
| 2023         | 28 533,95 €           | - €                 | 28 533,95 €           |
| 2024         | 1 783 972,64 €        | - €                 | 1 783 972,64 €        |
| 2025         | 412 118,16 €          | 470 515,00 €        | - 58 396,84 €         |
| 2026         | 41 241,58 €           | 57 134,00 €         | - 15 892,42 €         |
| 2027         | 118 621,53 €          | - €                 | 118 621,53 €          |
| <b>TOTAL</b> | <b>2 451 190,07 €</b> | <b>540 560,00 €</b> | <b>1 910 630,07 €</b> |

2. **Budget Eau**

AP 201302 RENOVATION STATION DES AJOUX :

| Année        | Montant HT          | Recettes   | Coût net            |
|--------------|---------------------|------------|---------------------|
| 2013         | 7 701,91 €          | - €        | 7 701,91 €          |
| 2014         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2015         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2016         | 30 365,00 €         | - €        | 30 365,00 €         |
| 2017         | 1 725,00 €          | - €        | 1 725,00 €          |
| 2018         | 21 206,00 €         | - €        | 21 206,00 €         |
| 2019         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2020         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2021         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2022         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2023         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2024         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2025         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2026         | 362 855,00 €        | - €        | 362 855,00 €        |
| 2027         | 98 540,14 €         | - €        | 98 540,14 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>522 393,05 €</b> | <b>- €</b> | <b>522 393,05 €</b> |

AP 201801 RENOVATION RESERVOIR CORMIER, BUEIL, BREUILPONT, GAMILLY : clôture de l'AP en diminution de 2 868,53 €

| Année        | Montant HT            | Recettes   | Coût net              |
|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| 2018         | 4 780,00 €            | - €        | 4 780,00 €            |
| 2019         | 13 366,14 €           | - €        | 13 366,14 €           |
| 2020         | 183 667,74 €          | - €        | 183 667,74 €          |
| 2021         | 933 663,25 €          | - €        | 933 663,25 €          |
| 2022         | 105 122,57 €          | - €        | 105 122,57 €          |
| 2023         | 134 001,98 €          | - €        | 134 001,98 €          |
| 2024         | 113 318,35 €          | - €        | 113 318,35 €          |
| 2025         | 509,21 €              | - €        | 509,21 €              |
| 2026         | 0,00 €                | - €        | - €                   |
| <b>TOTAL</b> | <b>1 488 429,24 €</b> | <b>- €</b> | <b>1 488 429,24 €</b> |

AP 201802 BACHE DE MELANGE DE MONTIGNY : Augmentation de l'AP

| Année        | Montant HT            | Recettes   | Coût net              |
|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| 2018         | 9 750,00 €            | - €        | 9 750,00 €            |
| 2019         | 0,00 €                | - €        | - €                   |
| 2020         | 14 305,00 €           | - €        | 14 305,00 €           |
| 2021         | 6 200,00 €            | - €        | 6 200,00 €            |
| 2022         | 44 904,97 €           | - €        | 44 904,97 €           |
| 2023         | 38 891,73 €           | - €        | 38 891,73 €           |
| 2024         | 24 093,00 €           | - €        | 24 093,00 €           |
| 2025         | 4 924,24 €            | - €        | 4 924,24 €            |
| 2026         | 1 390 148,91 €        | - €        | 1 390 148,91 €        |
| 2027         | 1 532 522,37 €        | - €        | 1 532 522,37 €        |
| 2028         | 657 328,72 €          | - €        | 657 328,72 €          |
| <b>TOTAL</b> | <b>3 723 068,94 €</b> | <b>- €</b> | <b>3 723 068,94 €</b> |

AP 201803 INTERCONNEXION BOUAFLES : Augmentation de l'AP

| Année        | Montant HT          | Recettes           | Coût net            |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 2020         | 7 546,60 €          | - €                | 7 546,60 €          |
| 2021         | 19 034,12 €         | - €                | 19 034,12 €         |
| 2022         | 388 437,00 €        | 61 719,00 €        | 326 718,00 €        |
| 2023         | 275 177,37 €        | 191,00 €           | 274 986,37 €        |
| 2024         | 37 688,72 €         | 30 000,00 €        | 7 688,72 €          |
| 2025         | 1 722,47 €          | - €                | 1 722,47 €          |
| 2026         | 102 730,20 €        | - €                | 102 730,20 €        |
| 2027         | 0,00 €              | - €                | - €                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>832 336,48 €</b> | <b>91 910,00 €</b> | <b>740 426,48 €</b> |

AP 201806 PROGRAMME RENOUVELLEMENT DE RESEAU :

| Année        | Montant HT            | Recettes   | Coût net              |
|--------------|-----------------------|------------|-----------------------|
| 2018         | 35 198,00 €           | - €        | 35 198,00 €           |
| 2019         | 1 223 090,23 €        | - €        | 1 223 090,23 €        |
| 2020         | 494 085,42 €          | - €        | 494 085,42 €          |
| 2021         | 567 270,88 €          | - €        | 567 270,88 €          |
| 2022         | 928 518,94 €          | - €        | 928 518,94 €          |
| 2023         | 699 388,60 €          | - €        | 699 388,60 €          |
| 2024         | 1 140 614,81 €        | - €        | 1 140 614,81 €        |
| 2025         | 857 000,62 €          | - €        | 857 000,62 €          |
| 2026         | 1 181 721,88 €        | - €        | 1 181 721,88 €        |
| 2027         | 1 944 430,09 €        | - €        | 1 944 430,09 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>9 071 319,47 €</b> | <b>- €</b> | <b>9 071 319,47 €</b> |

AP 201904 SCHEMA DIRECTEUR AEP :

| Année        | Montant HT          | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2019         | 6 093,00 €          | 8 117,00 €          | - 2 024,00 €        |
| 2020         | 9 637,52 €          | - €                 | 9 637,52 €          |
| 2021         | 17 192,94 €         | - €                 | 17 192,94 €         |
| 2022         | 678,59 €            | 12 531,00 €         | - 11 852,41 €       |
| 2023         | 0,00 €              | - €                 | - €                 |
| 2024         | 86 015,75 €         | - €                 | 86 015,75 €         |
| 2025         | 207 714,48 €        | 61 932,00 €         | 145 782,48 €        |
| 2026         | 397 456,53 €        | 506 446,00 €        | - 108 989,47 €      |
| 2027         | 128 776,65 €        |                     |                     |
| <b>TOTAL</b> | <b>853 565,46 €</b> | <b>589 026,00 €</b> | <b>135 762,81 €</b> |

AP 201905 MOE ET TRAVAUX PONT CLEMENCEAU :

| Année        | Montant HT          | Recettes   | Coût net            |
|--------------|---------------------|------------|---------------------|
| 2019         | 32 617,02 €         | - €        | 32 617,02 €         |
| 2020         | 9 588,31 €          | - €        | 9 588,31 €          |
| 2021         | 732 704,64 €        | - €        | 732 704,64 €        |
| 2022         | 177 055,63 €        | - €        | 177 055,63 €        |
| 2023         | 6 906,75 €          | - €        | 6 906,75 €          |
| 2024         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2025         | 0,00 €              | - €        | - €                 |
| 2026         | 7 695,00 €          | - €        | 7 695,00 €          |
| 2027         | 2 951,11 €          | - €        | 2 951,11 €          |
| <b>TOTAL</b> | <b>969 518,46 €</b> | <b>- €</b> | <b>969 518,46 €</b> |

### 3. Budget Principal

AP 202401 SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) : Diminution de l'AP

| Année        | Montant TTC         | Recettes           | Coût net            |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 2024         | 25 011,86 €         | 4 102,95 €         | 20 908,91 €         |
| 2025         | 64 289,83 €         | 19 949,10 €        | 44 340,73 €         |
| 2026         | 61 813,05 €         | 10 139,81 €        | 51 673,24 €         |
| 2027         | 0,00 €              | - €                | - €                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>151 114,74 €</b> | <b>34 191,86 €</b> | <b>116 922,88 €</b> |

AP 202402 BASSINS VERSANTS :

| Année        | Montant TTC           | Recettes            | Coût net            |
|--------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| 2024         | 41 395,50 €           | 6 791,00 €          | 34 604,50 €         |
| 2025         | 102 339,24 €          | 18 952,00 €         | 83 387,24 €         |
| 2026         | 373 426,76 €          | 66 732,00 €         | 306 694,76 €        |
| 2027         | 682 800,50 €          | 226 768,00 €        | 456 032,50 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>1 199 962,00 €</b> | <b>319 243,00 €</b> | <b>880 719,00 €</b> |

AP 202403 MISE EN TOURISME CHATEAU GAILLARD : Diminution de l'AP

| Année        | Montant TTC         | Recettes           | Coût net            |
|--------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 2024         | 6 269,90 €          | 1 029,00 €         | 5 240,90 €          |
| 2025         | 39 549,43 €         | 6 488,00 €         | 33 061,43 €         |
| 2026         | 116 026,57 €        | 19 033,00 €        | 96 993,57 €         |
| 2027         | 0,00 €              | - €                | - €                 |
| 2028         | 0,00 €              | - €                | - €                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>161 845,90 €</b> | <b>26 550,00 €</b> | <b>135 295,90 €</b> |

AP 202404 SCHEMA DIRECTEUR EAUX PLUVIALES :

| Année        | Montant TTC         | Recettes            | Coût net           |
|--------------|---------------------|---------------------|--------------------|
| 2024         | 107 103,52 €        | 17 569,26 €         | 89 534,26 €        |
| 2025         | 83 728,94 €         | 212 017,90 €        | - 128 288,96 €     |
| 2026         | 699 488,26 €        | 114 744,05 €        | 584 744,21 €       |
| 2027         | 97 687,69 €         | 583 489,06 €        | - 485 801,37 €     |
| <b>TOTAL</b> | <b>988 008,41 €</b> | <b>927 820,27 €</b> | <b>60 188,14 €</b> |

AP 202405 GESTION DES EAUX PLUVIALES :

| Année        | Montant TTC         | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2024         | 180 095,35 €        | 29 543,00 €         | 150 552,35 €        |
| 2025         | 138 413,71 €        | 99 697,00 €         | 38 716,71 €         |
| 2026         | 310 965,23 €        | 104 511,00 €        | 206 454,23 €        |
| 2027         | 109 490,00 €        | 17 961,00 €         | 91 529,00 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>738 964,29 €</b> | <b>251 712,00 €</b> | <b>487 252,29 €</b> |

AP 202406 DECHETTERIES :

| Année        | Montant TTC           | Recettes              | Coût net              |
|--------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2024         | 2 264 915,99 €        | 371 537,00 €          | 1 893 378,99 €        |
| 2025         | 3 004 365,45 €        | 492 836,00 €          | 2 511 529,45 €        |
| 2026         | 1 257 943,62 €        | 1 092 002,00 €        | 165 941,62 €          |
| 2027         | 473 573,33 €          | 77 685,00 €           | 395 888,33 €          |
| 2028         | 236 786,67 €          | 38 842,00 €           | 197 944,67 €          |
| 2029         | 651 091,94 €          | 106 805,00 €          | 544 286,94 €          |
| <b>TOTAL</b> | <b>7 888 677,00 €</b> | <b>2 179 707,00 €</b> | <b>5 708 970,00 €</b> |

AP 332202601 TIERS LIEU CULTUREL : création de l'AP.

| Année        | Montant TTC            | Recettes              | Coût net              |
|--------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 2026         | 929 724,00 €           | 152 512,00 €          | 777 212,00 €          |
| 2027         | 1 077 957,60 €         | 176 828,00 €          | 901 129,60 €          |
| 2028         | 5 740 440,60 €         | 941 662,00 €          | 4 798 778,60 €        |
| 2029         | 2 746 332,78 €         | 450 508,00 €          | 2 295 824,78 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>10 494 454,98 €</b> | <b>1 721 510,00 €</b> | <b>8 772 944,98 €</b> |

AP 202604 REHABILITATION DES PISCINES : Création de l'AP.

| Année        | Montant TTC           | Recettes            | Coût net              |
|--------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| 2026         | 100 000,00 €          | 16 404,00 €         | 83 596,00 €           |
| 2027         | 2 589 100,00 €        | 424 716,00 €        | 2 164 384,00 €        |
| 2028         | 1 439 400,00 €        | 236 119,00 €        | 1 203 281,00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>4 128 500,00 €</b> | <b>677 239,00 €</b> | <b>3 451 261,00 €</b> |

AP 202006 BIODECHETS : Création de l'AP. Opération 812201006

| Année        | Montant TTC         | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2026         | 224 658,56 €        | 97 360,00 €         | 127 298,56 €        |
| 2027         | 433 380,00 €        | 187 812,00 €        | 245 568,00 €        |
| 2028         | 72 000,00 €         | 31 202,00 €         | 40 798,00 €         |
| 2029         | 71 961,44 €         | 31 186,00 €         | 40 775,44 €         |
| 2030         | 0,00 €              | - €                 | - €                 |
| 2031         | 0,00 €              | - €                 | - €                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>802 000,00 €</b> | <b>347 560,00 €</b> | <b>454 440,00 €</b> |

AE 202407 ANIMATION DE L'OPAH :

| Année        | Montant TTC         | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2024         | 173 702,21 €        | 2 520,00 €          | 171 182,21 €        |
| 2025         | 204 733,04 €        | 112 523,13 €        | 92 209,91 €         |
| 2026         | 196 000,00 €        | 107 723,37 €        | 88 276,63 €         |
| 2027         | 325 793,75 €        | 272 007,50 €        | 53 786,25 €         |
| <b>TOTAL</b> | <b>900 229,00 €</b> | <b>494 774,00 €</b> | <b>405 455,00 €</b> |

AE 202605 – PROGRAMMATION CULTURELLE : Création de l'AP

| Année        | Montant TTC         | Recettes            | Coût net            |
|--------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 2026         | 315 613,00 €        | 51 773,00 €         | 263 840,00 €        |
| 2027         | 315 613,00 €        | 51 773,00 €         | 263 840,00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>631 226,00 €</b> | <b>103 546,00 €</b> | <b>527 680,00 €</b> |

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve l'actualisation, de créer ou clôturer les autorisations de programme avec répartition des crédits de paiement des budgets annexes de l'assainissement, de l'eau et du budget principal.***

~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-166 SPANC - Régularisation des opérations sous mandat**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

L'historique des balances comptables du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) fait apparaître une anomalie dans l'imputation des charges de fonctionnement, qui doivent être réintégrées en section d'investissement.

Cette opération de régularisation comptable et budgétaire vise à neutraliser un impact indu sur le résultat de fonctionnement en basculant des flux initialement inscrits en 2015 en "dépenses réelles" (compte 604, dont le détail par bordereau figure en annexe) vers un compte de tiers (compte 4581), afin de mettre ces dépenses en miroir des subventions encaissées sur ce fondement entre 2015 et 2023 (compte 4582).

Il convient d'approuver la régularisation des écritures comptables de l'exercice 2023 et en miroir de l'exercice 2015 pour le SPANC et de procéder aux mouvements comptables suivants pour un montant total de **434 328,53 €** :

| Sens         | Compte | Libellé                         | Montant      |
|--------------|--------|---------------------------------|--------------|
| Recettes (-) | 7588   | Annulation (Titre d'annulation) | 434 328,53 € |
| Dépense (+)  | 4581   | Réécriture en compte de tiers   | 434 328,53 € |

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***D'approuver la régularisation des écritures comptables des bordereaux corrélatifs de l'exercice 2015 pour le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ;***
- ***De procéder aux mouvements comptables suivants pour un montant total de 434 328,53 € :***

| Sens         | Compte | Libellé                         | Montant      |
|--------------|--------|---------------------------------|--------------|
| Recettes (-) | 7588   | Annulation (Titre d'annulation) | 434 328,53 € |
| Dépense (+)  | 4581   | Réécriture en compte de tiers   | 434 328,53 € |

- ***De constater que cette opération permet la mise en adéquation des dépenses (compte 4581 ; détail en annexe) avec les subventions perçues (compte 4582), soldant ainsi l'équilibre du chapitre 45.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la régularisation des écritures comptables des bordereaux corrélatifs de l'exercice 2015 pour le service public de l'assainissement non collectif (SPANC), autorise la réalisation des mouvements comptables nécessaire pour un montant total de 434 328,53 € et constate que cette opération permet de solder le chapitre 14 en ajustant le niveau des dépenses aux subventions perçues.***

~\*~

#### **DELIBERATION N°CC/26-167 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Composition**

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance importante de la vie de Seine Normandie Agglomération.

La CLECT est missionnée à l'occasion de chaque transfert ou restitution de compétences, afin de garantir une stricte neutralité financière entre les communes et l'Agglomération par le biais de l'augmentation ou de la diminution des attributions de compensation.

La composition de la CLECT est décidée par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers ; cette commission est exclusivement constituée d'élus communaux, désignés par les conseils municipaux eux-mêmes. Chaque commune dispose d'au moins un délégué à la CLECT.

Du fait du renouvellement des conseils municipaux de 2026, nous devons fixer une nouvelle composition de la CLECT. A ce titre, et dans un objectif de proportionnalité, il est proposé que chaque commune détienne un nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Seine Normandie Agglomération ;**
- **De dire que le nombre de membres de la CLECT est égal au nombre de membres du conseil communautaire, et que chaque commune détient un nombre de sièges à la CLECT égal au nombre de sièges qu'elle détient au conseil communautaire ;**
- **De charger les conseils municipaux des communes membres de SNA de désigner leur(s) représentant(s) au sein de la CLECT.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve la création et la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Seine Normandie Agglomération.**

~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-168 Tourisme : demande de renouvellement de classement en commune touristique pour les Andelys

Rapporteur : Thibaut BEAUTÉ

Deux niveaux de classement sont prévus pour les communes qui développent une politique touristique sur leur territoire : la commune touristique et la station de tourisme.

La dénomination en commune touristique permet à la commune détentrice :

- des autorisations temporaires de la vente et la distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique dans la limite de 4 autorisations annuelles ;
- des agréments peuvent être donnés à des agents titulaires de la commune habituellement affectés à des emplois autres que ceux de la police municipale ou à des agents non titulaires d'assister temporairement les agents de la police municipale ;
- le plafonnement de la part de facture d'eau non proportionnelle au volume consommé ne s'applique pas ;
- le code de la santé fixe les règles d'ouverture des débits de boissons rapportées à la population municipale, dans la limite d'un débit de boissons pour 450 habitants.

A ce jour, 3 communes sont classées communes touristiques sur Seine Normandie Agglomération : Giverny, Vernon et Les Andelys.

Il est toutefois nécessaire de procéder au renouvellement de ce classement en commune touristique pour la commune des Andelys car son classement arrive à échéance.

Dans ce cadre, un dossier de demande de renouvellement doit être déposé en préfecture.

Le Préfet dispose de 2 mois après réception du dossier complet pour se prononcer.

Le classement est prononcé par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De demander le renouvellement du classement en communes touristiques pour la Ville des Andelys ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents.**

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 84 (Ne prennent pas part au vote : Frédéric DUCHÉ, Armelle KRATZ, Léopold DUSSART, Martine SEGUELA et Clément BELLIERE) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité des votants approuve le renouvellement du classement en communes touristiques pour la ville des Andelys et autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces et documents afférents.

~*~

DELIBERATION N°CC/26-169 Tarifs et modalités de la taxe de séjour 2027

Rapporteur : Thibaut BEAUTÉ

La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès des touristes et est reversée à l'Office de Tourisme. Depuis 2019, les plateformes numériques (airbnb, abritel...) collectent à la place des hébergeurs la taxe de séjour et la reversent également à l'Office de Tourisme. La taxe de séjour permet à l'office de tourisme de mener à bien ses missions quotidiennes dont notamment :

- La communication: supports print (magazine touristique, plans de carte, agenda des sorties), et outils numériques: site internet, vidéo promotionnelle.. ;
- L'animation du réseau des pros (pass touristique , rdv des pros) ;
- L'accueil touristique (BIT et hors les murs) ;
- Les animations touristiques territoriales.

Notre territoire compte chaque année davantage d'hébergements, avec 487 hébergements, soit + 42% depuis 2022. Cette évolution positive se traduit par une augmentation des recettes liées à cette taxe de séjour représentant pour l'exercice 2025, des recettes de l'ordre de 450 000€.

Suite à une évolution du barème national pour 2027 par nuitée pour certaines catégories d'hébergement, il est proposé de revaloriser également ces catégories d'hébergement.

Catégorie d'hébergement	Palace	Hotel-5	Hotel-4	Hotel-3	Hotel-2	Hotel-1	Camping-3-4-5	Camping-1-2	Sans-classement
Plafond barème national 2027 par nuitée	4,90€	3,60€	2,60€	1,70€	1,00	0,80	0,60	0,20	5%
SNA tarif actuel	3,20 €	2,20 €	1,80 €	1,60 €	0,90 €	0,80 €	0,60 €	0,20 €	5 %

SNA Tarif proposé	3,50€	2,50€	2,20€	1,70€	1,00€	0,80€	0,60€	0,20€	5%
-------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	----

Cette hausse devrait représenter des recettes supplémentaires de l'ordre de 20 k€ pour la saison 2027. Pour une mise en place de cette nouvelle grille au 1er janvier 2027, l'Office de Tourisme doit nécessairement délibérer avant le 1er juillet 2026.

Ce sujet a été abordé en séance du CODIR de l'Office de Tourisme le 21 mai dernier et il a reçu un avis favorable.

Le plan de communication prévu auprès des hébergeurs est le suivant :

- **Octobre 2026** : flash information spécifique auprès des hébergeurs ;
- **Décembre 2026** : rappel de la mise en application de la nouvelle tarification au 1er janvier 2027 ;
- **1er janvier 2027** : mise en application des nouveaux tarifs

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- ***D'approuver les modalités d'application de la taxe de séjour présentées ci-dessus à compter du 1er janvier 2027.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les modalités d'application de la taxe séjour à compter du 1er janvier 2027.

~*~

DELIBERATION N°CC/26-170 Rapport d'activités de l'office de tourisme 2025

Rapporteur : Thibaut BEAUTÉ

Comme chaque année, l'office de tourisme Nouvelle Normandie réalise un rapport d'activités. En 2025, l'Office de Tourisme Nouvelle Normandie a continué de mener à bien ses actions en s'appuyant sur les 3 axes de son schéma touristique 2022-2026 :

- 1/ Une gouvernance touristique à réadapter ;
- 2/ Tourisme durable : capitaliser sur notre territoire distingué par sa ruralité ;
- 3/ Pépites touristique : activer nos produits d'appel à fort potentiel.

Pour cette saison 2025, il dresse le bilan positif de son activité. En effet, le territoire ne cesse d'accroître son attractivité, en témoignent les chiffres suivants :

- Près de 1 150 000 visiteurs sur ses principaux sites ;
- Des escales en hausse, avec plus de 150 000 croisiéristes, soit +19.32% par rapport à la saison précédente ;
- Près de 16 243 personnes reçues en groupe, soit +26.15% par rapport à 2024 ;
- 36 472 visiteurs à Château Gaillard, soit +9% de visiteurs.

Aussi, un engouement des visiteurs pour les outils numériques est remarqué, avec +29% de visites sur le site web avec parallèlement une légère baisse de la fréquentation des visiteurs au sein des Bureaux d'Information Touristique (BIT) : 33 704 visiteurs, soit -2.3 % par rapport à la saison 2024.

Ces éléments sont présentés au sein du rapport d'activités 2025, ci-annexé. Ce dernier sera consultable directement depuis le site internet de l'office de tourisme Nouvelle Normandie et transmis par voie dématérialisée auprès des communes et de nos partenaires privilégiés.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



- **De prendre acte du rapport d'activités 2025 de l'office de tourisme.**

Martine SEQUELA souhaite des retours pour l'ensemble de ces questions par mail :

- Comment s'explique la baisse de fréquentation du musée des impressionnistes en 2025, notamment face au "delta très important" constaté avec la Maison de Monet ?
- Quel est le retour d'expérience sur ce pass, en particulier concernant son impact et ses retombées sur les commerces partenaires du territoire ?
- Quel est le prix réel de la guérite (le lieu de réaménagement pour les guides), cette dépense ayant été jugée très élevée lors d'un précédent conseil communautaire et n'étant pas chiffrée dans le rapport actuel ?
- Martine SÉQUELA indique avoir des questions spécifiques sur la danse classique et l'école de musique. (Elle indique qu'elle verra en direct avec Monsieur OUZILLEAU)
- Quelle est la position de la collectivité face à la multiplication des Airbnb sur le territoire, au regard de son impact sur les capacités d'hébergement touristique, mais aussi sur le logement des habitants (renchérissement des loyers et hausse des coûts de l'immobilier sur les pôles touristiques) ?

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activités 2025 de l'office de tourisme.

~~~

#### **DELIBERATION N°CC/26-171 Concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'espace nautique de la Grande Garenne et de la piscine Robert Taron : rapports sur l'exercice 2025**

**Rapporteur** : Tristan SAVINO

En concession de service public, le délégataire exploite et met à disposition des équipements structurants. Il produit chaque année un rapport sur l'exécution du contrat (faits marquants de l'année passée, actions menées, efficacité des services, finances, etc.)

La société VERT MARINE, nouveau délégataire intervenant sur le territoire de SNA pour la gestion de l'Espace Nautique de la Grande Garenne et de la Piscine Robert Taron, depuis le 1er octobre 2025, a adressé son rapport pour la période d'exploitation allant d'octobre à décembre 2025.

Ces rapports annuels ont fait l'objet d'un examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 25 juin 2026.

Compte-tenu du volume de ces rapports annuels, l'intégralité de ces rapports est disponible au lien suivant :

[https://drive.google.com/drive/folders/1hK1ea9bZG9AelGelajXq-fDG0cx-asj7?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/1hK1ea9bZG9AelGelajXq-fDG0cx-asj7?usp=drive_link)

Ces documents sont consultables durant les heures d'ouverture de nos locaux de Douains, auprès du service Commande publique.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De prendre acte des rapports annuels 2025 le rapport pour la période d'octobre à décembre 2025 de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'espace nautique de la Grande Garenne et de la piscine Robert Taron.**

Marie-Odile ANDRIEU souhaite signaler un incident à la piscine Robert Taron. Il y a environ un mois, des élèves d'une école locale ont été refusés juste avant de pouvoir se baigner en raison d'un manque de personnel.

Elle ajoute que la présence d'un seul maître-nageur sur place a rendu la séance impossible à assurer.

**Seine Normandie Agglomération**

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



Frédéric DUCHÉ indique que cette situation n'est pas acceptable.

Tristan SAVINO ajoute que cette problématique sera remontée au prestataire.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte des rapports annuels 2025 le rapport pour la période d'octobre à décembre 2025 de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de l'espace nautique de la Grande Garenne et de la piscine Robert Taron.**

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-172 Pacte de gouvernance : débat sur le principe de l'élaboration d'un pacte**

**Rapporteur** : Frédéric DUCHÉ

Défini par la loi Engagement et proximité, le pacte de gouvernance est un outil prévu dans un objectif de formalisation des relations entre communes et intercommunalités.

Il peut traiter de tout ou partie des sujets suivants :

- Modalités de consultation des communes quand un projet de délibération ne concerne qu'une seule d'entre elle ;
- Modalités de fonctionnement et de consultation du Parlement des Maires ;
- Modalités de recours à la délégation de compétences entre EPCI et communes ;
- Fonctionnement des commissions thématiques ;
- Conditions dans lesquelles le Président peut déléguer aux Maires l'engagement de dépenses d'entretien courant d'équipements communautaires ;
- Orientations en matière de mutualisation ;
- Objectifs en matière de parité dans la gouvernance de l'EPCI et ses commissions.

Sa mise en place n'est pas obligatoire et doit être décidée par l'assemblée délibérante. A ce titre, un débat doit avoir lieu en séance.

A l'issue du débat, le Conseil communautaire adopte ou rejette à la majorité le principe de l'élaboration d'un pacte.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- **De débattre sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance.**

Martine SEGUELA propose au Président d'ouvrir le Parlement des Maires à l'opposition.

Frédéric DUCHÉ répond par la négative et souhaite que cette instance de concertation soit constituée de l'ensemble des maires uniquement.

Il ajoute également que suffisamment d'outils sont mis en place, tels que les commissions, le Parlement des maires ou encore le bureau communautaire, et que l'ensemble de ces informations sont inscrites dans le règlement intérieur. Compte-tenu de ces éléments l'élaboration d'un pacte de gouvernance ne paraît pas nécessaire.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à passer au vote :

Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 90 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance et refuse le principe de l'élaboration d'un pacte de gouvernance.**

~\*~

## **DELIBERATION N°CC/26-173 Commission consultative des services publics locaux : compte-rendu d'activités 2025**

**Rapporteur** : Pascal LEHONGRE

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit pour donner des avis préalables à toute décision de lancement d'une concession de service public, d'un partenariat public-privé ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

Elle doit également se réunir annuellement pour être informée de l'évolution des services publics externalisés de sa collectivité, en examinant les rapports annuels établis par les délégataires de services publics et les cocontractants des contrats de partenariat, ainsi que les bilans d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Pendant l'année 2025, la CCSPL s'est réunie deux fois :

- Le 19 juin avec à l'ordre du jour l'examen du rapport d'activités pour l'année 2024 de la concession de services publics pour le Transport (DSP SNGo) ;
- Le 16 septembre pour l'examen des rapports d'activités pour l'année 2024 sur :
  - Le prix et la qualité du service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.
  - Le prix et la qualité du service de l'alimentation en eau potable et sur les délégations du service public d'eau potable ;
  - Le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif et sur les délégations de service public d'assainissement collectif ;

A l'appui des présentations, et après échange entre les membres, la CCSPL a pris acte des rapports d'activités de chacun de ces services publics.

Les procès-verbaux de ces deux réunions sont joints au présent rapport.

***Il est proposé au Conseil Communautaire :***

- ***De prendre acte de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Seine Normandie Agglomération pour l'année 2025.***

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du compte rendu d'activités 2026 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de Seine Normandie Agglomération.***

~~~~~

DELIBERATION N°CC/26-174 Rapport d'activités et du développement durable 2025

Rapporteur : Frédéric DUCHÉ

Seine Normandie Agglomération produit, chaque année, un rapport d'activités destiné aux communes et au grand public. Ce rapport présente les actions portées par l'agglomération et fournit un bilan de l'année écoulée.

Il devra être présenté par chaque Maire devant son Conseil municipal, afin que ce document soit diffusé sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- ***De prendre acte du rapport d'activités et du développement durable 2025 de Seine Normandie Agglomération.***

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy

27120 Douains

Tél : 02 32 53 50 03

contact@sna27.fr

www.sna27.fr



Martine SEGUELA émet des remarques et souhaite des retours pour l'ensemble de ces questions par mail :

- Elle souligne que malgré l'aide de 100 000 € versée en 2025 pour réhabiliter 113 logements, le bailleur Mon Logement 27 est très loin de remplir ses obligations. Elle demande à ce que ce sujet soit remis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.
- Elle demande à ce que la collectivité s'intéresse de près, en 2026 et 2027, à l'accueil extrascolaire des andelysiens situé rue Lavoisier.
- Le rapport cite 972 places disponibles pour l'accueil des jeunes en juillet ; combien de jeunes compte réellement le territoire ?
- Concernant les 8 séjours proposés (évoqués en page 16), quel a été le prix moyen dépensé par enfant ?
- Où en est-on concrètement sur le déploiement et le suivi des biodéchets (page 46), le chiffre présenté dans le rapport n'étant pas jugé satisfaisant ?
- Elle demande formellement au Président et aux services la réalisation d'un rapport sur l'égalité femmes-hommes au sein de la Communauté d'Agglomération. Ce rapport devra analyser :
 - Les ressources humaines internes (le personnel comptant déjà 72 % de femmes).
 - Les actions concrètes et futures proposées par l'intercommunalité sur le territoire.

Frédéric DUCHÉ indique que les éléments lui seront transmis.

Frédéric DUCHÉ invite les membres du Conseil communautaire à prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte du rapport d'activités et de développement durable 2025 de Seine Normandie Agglomération.

~~"~~

Questions diverses :

Manufacture des Capucins

Josselin LAUNAY souhaite des précisions sur l'avenir du site de la Manufacture des Capucins.

Frédéric DUCHÉ répond que, concernant le volet du jardin partagé, cette partie de la propriété est traitée par la municipalité et sa gestion a été confiée à un centre social, permettant aux bénévoles de pérenniser les activités maraîchères.

Concernant le volet bâtiment, il indique que la procédure de liquidation des actifs de la SCIC n'est pas encore totalement achevée. Des travaux de sécurisation vont être lancés pour écarter tout risque de squattage ou d'accident. De plus, un diagnostic technique doit être réalisé, incluant un relevé pour élaborer des plans précis ainsi qu'une évaluation du coût des travaux restants.

Enfin, concernant l'avenir du site, SNA est ouverte à plusieurs options. L'arbitrage final se fera à la lumière du diagnostic technique complet pour donner une seconde vie à ce site.

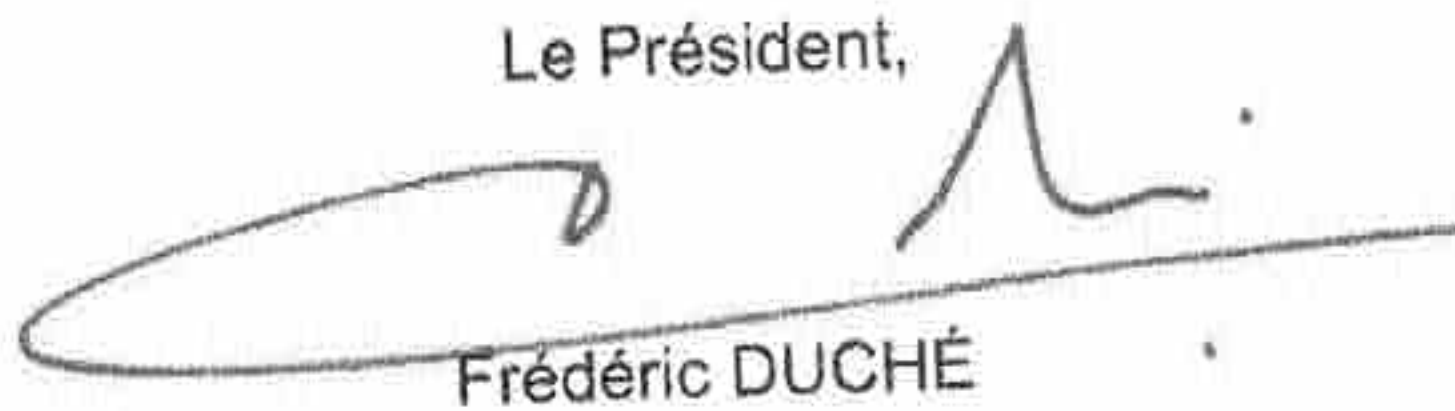
~~"~~

Il est précisé que Monsieur Didier RAULIN était présent au Conseil communautaire en lieu et place de son suppléant.

~~"~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil communautaire est levée à 20h15.

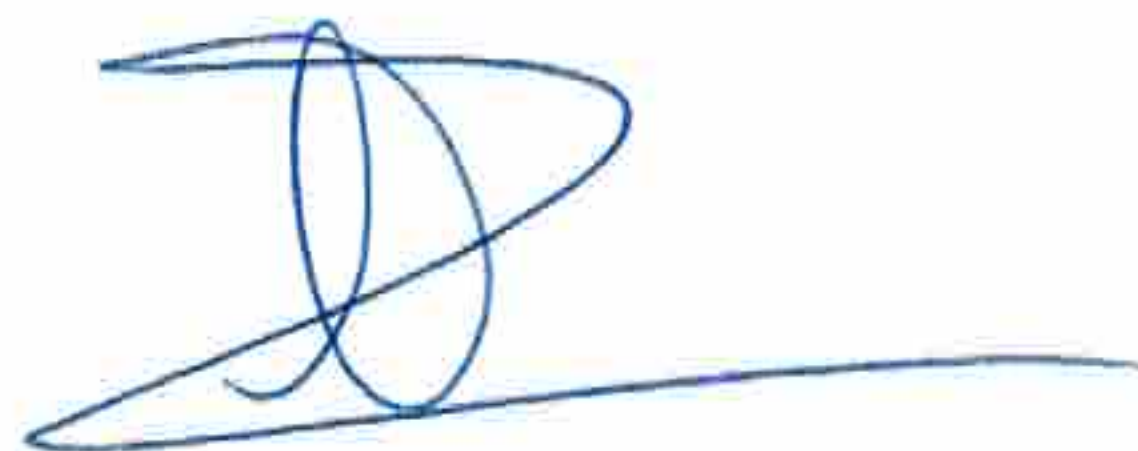
Le Président,



Frédéric DUCHÉ

Le secrétaire de séance

Sandra AZEVEDO



Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr

